

LE BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXXV

OCTOBRE 1929

No 10

JEAN DE RIGAUD DE VAUDREUIL

Jean de Rigaud de Vaudreuil était le troisième fils de Philippe de Rigaud de Vaudreuil, qui fut gouverneur de la Nouvelle-France de 1703 à 1725, et de Louise-Elisabeth de Joybert.

Il naquit à Québec le 23 janvier 1695. L'acte de son baptême au registre de Notre-Dame de Québec dit :

“Le vingt-quatrième jour du mois de janvier de l'an mil six cent quatre vingt-quinze, a été baptisé par moy François Dupré, curé de Québec, Jean, né le jour d'hier, fils de messire Philippe de Rigault, chevalier, seigneur de Vaudreuil, commandant des troupes du Roy en ce païs, et de dame Louise-Elisabeth de Joybert, sa femme; le parrain a été messire Jean Bochart, chevalier, seigneur de Champigny, Noroy et Verneuill, conseiller du Roi en ses Consls, intendant de justice, police et finances en ce dit païs, et la marraine, dame Françoise Chartier, veuve de défunt Pierre de Joybert, écuyer, seigneur de Joybert et de Marson, vivant commandant pour le Roy en l'Acadie.”

En 1708, le jeune de Vaudreuil obtenait une enseigne dans les troupes du détachement de la marine envoyés dans la Nouvelle-France.

Il entra en 1710 dans les Mousquetaires du Roi, et fit la campagne de 1711 en cette qualité.

Il fut reçu, le 9 janvier 1712, enseigne au Régiment des Gardes Françaises, fit la campagne de cette année, et se trouva au combat de Denain, aux sièges de Marchienne, de Douai, du Quesnoy et de Bouchain.

Le 23 juillet 1715, M. de Vaudreuil était promu sous-lieutenant au même régiment; le 10 janvier 1720, sous-lieutenant de Grenadiers; et, le 8 août 1721, sous-aide-major.

Le 15 mai 1728, il obtenait un ordre du roi pour tenir rang de lieutenant dans le Régiment des Gardes Françaises, quoiqu'il ne fût que le treizième sous-lieutenant.

Reçu lieutenant en pied le 22 mars 1730, et aide-major le 1er juin suivant, il fit en cette qualité la campagne de 1734, se trouva à l'attaque des lignes d'Éttingen et au siège de Philippsbourg.

Capitaine aux Gardes Françaises le 6 mai 1738, et nommé par le roi, au mois d'avril 1742, major-général de son armée en Bohême sous les ordres des maréchaux de Broglie et de Belleisle, il se trouva à la bataille de Sailly, à la levée du siège de Frawemberg, au siège de Prague et à la retraite pour rentrer en France au commencement de 1743.

Le 2 mars 1743, M. de Vaudreuil obtenait une pension de 2000 livres sur l'Ordre de Saint-Louis. Il fit encore la campagne de cette même année, et se trouva à la bataille d'Éttingen après laquelle il fit, le reste de la campagne, les fonctions de major-général au lieu du comte de Chabannes, tombé malade, et auquel il succéda comme major du Régiment des Gardes Françaises le 22 mai 1744.

Brigadier des armées du roi au mois de juin 1744, il fit la campagne en qualité de major-général de l'armée; se trouva aux sièges de Menin, d'Ypres et de Furnes, et conduisit l'armée aux ordres du maréchal de Noailles pour aller au secours de l'Alsace.

Il se trouva au combat de Richvaux; fut chargé du détail du siège de Fribourg en Brisgau et des châteaux sous les ordres du maréchal de Coigny qui prit le commandement de l'armée sous l'autorité du roi qui était présent. Il fut chargé de la capitulation de cette place, et nommé pour porter au roi les drapeaux de la garnison, de la ville et des châteaux.

En 1745, Louis XV nommait M. de Vaudreuil major-général de l'armée de Flandres.

Le chanoine Hazeur de L'Orme, alors à Paris écrivait à son frère, à Québec, le 17 août 1745 :

“ Les demoiselles de Vaudreuil se portent fort bien. Le chevalier, leur frère, a été fait major des Gardes Françaises et major-général de l'armée de Flandres. Le Roi lui a donné le cordon rouge, et depuis peu il a été fait grand-croix. C'est faire son chemin en peu de temps. Sa place de major des Gardes Françaises lui vaut plus de trente milles livres de rente. Cette nouvelle fera plaisir à sa famille.”

En effet, M. de Vaudreuil faisait son chemin en peu de temps, mais disons qu'il le faisait sur les champs de bataille et non dans les salons de Versailles. La même année, en effet, il se trouvait à la bataille de Fontenoy et au siège de Tournay, et fut chargé de la capitulation de cette place. Il servit de plus au siège d'Oudenarde et à la prise de Gand.

M. de Vaudreuil avait été fait chevalier de Saint-Louis en 1720. Au mois de février 1745, il fut promu commandeur du même ordre, puis, le 1er mai de la même année, maréchal de camp, et, enfin, au mois de juin, grand-croix de l'Ordre de Saint-Louis.

M. de Vaudreuil fit les campagnes de 1746 et de 1747 en la même qualité de major-général sous les ordres du maréchal de Saxe, et se trouva aux batailles de Raucoux et de Lanfeld.

Lieutenant-général des armées du Roi le 10 mai 1748, il fit la campagne de cette année encore sous le maréchal de Saxe. Il fit le siège de Maestrick, et fut chargé de la capitulation de cette place.

A partir de 1748, M. de Vaudreuil reprit son service de major du Régiment des Gardes Françaises. C'est en cette qualité qu'il fut chargé de l'arrestation du prétendant Charles-Edouard. Les *Mémoires* de Luynes le mentionnent plusieurs fois à ce sujet.

Le 11 novembre 1755, Louis XV nommait M. de Vaudreuil gouverneur de Gravelines. Il l'en fit aussi grand bailli ainsi que de la ville de Bourbourg, en Flandres.

M. de Vaudreuil décéda à Paris en 1780.

Notons ici que dans sa jeunesse M. de Vaudreuil fut plutôt connu sous le qualificatif de chevalier de Vaudreuil. Plus tard, il prit le titre de vicomte de Vaudreuil (1).

Le vicomte de Vaudreuil avait épousé, à Paris, le 4 janvier 1759, Louise-Thérèse, fille de haut et puissant seigneur messire Charles-Henri Le Clerc de Fleurigny, chevalier, seigneur d'Erainville, et de dame Marie-Louise Barré.

Ils eurent un fils:

Jean-Louis de Rigaud de Vaudreuil

Né le 14 février 1763.

Le roi lui accorda dès sa naissance une pension de 1000 livres et la survivance de la charge de grand bailli de Bourg et de Gravelines.

A quinze ans, il entra au service dans le régiment de Dragons-Dauphin, que commandait son cousin, le comte Joseph-Hyacinthe-François de Paule de Rigaud de Vaudreuil.

Le jeune officier partit avec les troupes françaises envoyées au secours des colonies anglo-américaines luttant contre la métropole pour obtenir leur indépendance. Il servit en qualité d'aide de champ du chevalier de Chastellux. Il prit part à bon nombre d'engagements importants, et se distingua plusieurs fois. Il fut décoré de l'ordre de Cincinnatus à l'issue de la campagne.

Peu de temps après son retour en France, il fut nommé colonel (1785). Il n'avait que vingt-trois ans.

Il émigra en Allemagne dès le commencement de la Révolution.

En 1792, il fut un de ceux qui envahirent la France à la suite des Prussiens. Il agit en qualité d'aide de champ du comte d'Artois.

Le vicomte de Vaudreuil avait eu l'intention de prendre part à l'expédition de Quiberon, en 1795, et dans ce but il avait fait voile d'Allemagne en Angleterre, accompagné du régiment de Choiseul, mais le gouvernement anglais s'opposa à leur départ, et le coup de foudre qui mit brusquement fin à l'expédition rendit inutile autant qu'impossible tout mouvement ultérieur.

(1) Nos renseignements sur M. de Vaudreuil sont pour la plupart empruntés à l'*Armonial général de France* de d'Hozier.

En 1800, M. de Vaudreuil fut envoyé à Saint-Petersbourg en qualité d'agent de Louis XVIII auprès de l'empereur de Russie.

Lorsque Louis XVIII se retira en Ecosse, M. de Vaudreuil l'y suivit avec plusieurs des membres de sa famille.

A la Restauration, il rentra enfin dans sa patrie.

Louis XVIII récompensa son dévouement et sa fidélité en lui accordant le grade de lieutenant-général.

Atteint depuis plusieurs années d'une cruelle maladie, qui affaiblissait ses forces morales en même temps que sa vigueur physique, il mourut à Paris le 20 avril 1816.

Le vicomte de Vaudreuil avait épousé, en 1781, Victoire-Pauline, fille de Victor-Maurice de Riquet, comte de Caraman, lieutenant-général et commandant en Provence.

Elle décéda à Paris le 7 décembre 1834, à l'âge de 69 ans.

On peut voir les épitaphes du vicomte et de la vicomtesse de Vaudreuil dans le cimetière du Calvaire, ancien cimetière paroissial de Montmartre, à Paris. Elles disent :

“ Bienheureux ceux qui meurent dans le Seigneur, leurs actes les suivent. ”

Ici repose

Jean-Louis de Rigaud

Vicomte de Vaudreuil

Lieutenant-général des armées du Roi

Décédé le 20 avril 1816

A l'âge de 54 ans

Il eut le bonheur de terminer sa carrière

Fidèle à Dieu et à son roi.

—————

Ici repose

Victoire Riquet de Caraman

Vicomtesse de Vaudreuil

Décédée le 7 décembre 1834

A l'âge de 69 ans et 10 mois

Munie des sacrements

De notre mère la sainte Eglise.

Miséricordieux Jésus

Donnez-leur le repos éternel.

P.-G. R.

MOUCHOIRS DE COL ET DE POCHE

“Nous nous figurons difficilement pouvoir nous passer de mouchoir. Pourtant, un collaborateur de *Comedia* nous informe qu'il n'y a guère plus de trois cents ans que l'usage du mouchoir est passé dans les moeurs”.

Ici, à Montréal, le mouchoir apparaît dans les inventaires à partir de 1660, mais il convient d'ajouter qu'il y avait deux sortes de mouchoirs, les uns se portaient autour du cou et on les nommait “mouchoir de col”, les autres s'appelaient mouchoir à moucher et mouchoir de poche. Cette dernière expression était encore fréquemment employée, il y a quelques années, si même elle ne l'est pas encore.

En tout cas, voici le relevé que j'ai fait, ici et là, dans quelques inventaires.

1660, 17 janvier. — Doc. judiciaire: 1 mouchoir de col et passément estimé à 4 livres, 10 sols; 5 mouchoirs garnis de gazes à 2 livres, 6 sols pièce.

1662, 8 février. — Inventaire des biens de feu Lambert Closse par Basset : 1 mouchoir de col de toile de batiste; 1 mouchoir de taffetas noir petit; 1 mouchoir de col, uni et 22 mouchoirs de toile fine à moucher et à col.

1665, 27 juillet. — Inventaire des biens de feu Jean Terme de l'île d'Orléans, reproduit dans le *Bulletin* de 1927, p. 517; 6 mouchoirs de poches, tout usés.

1673, 19 juin. — Inventaire des biens de Jeanne Mance par Basset : 22 mouchoirs de toile fine, tant à moucher qu'à col.

12 juillet. — Doc. judiciaire : Jean Milot tour à tour tailleur, marchand, seigneur, accuse Pierre Verrier de lui avoir volé, entre autres choses, un mouchoir à moucher.

1678, 7 juillet. — Inventaire de feu Fillastreau : 24 mouchoirs et cravates.

9 août. — Inventaire Letard par le notaire Maugue : 7 mouchoirs et cravates.

1679, 5 et 8 juillet. — Inventaire des biens de L.-M. Godfroy de Normanville par Adhémar : 6 mouchoirs carrés de toile blanche à 3 livres et 6 mouchoirs de poche, à 2 livres.

1693, 22 décembre. — Inventaire des biens de feu Garrigue, par Basset : 5 mouchoirs de poche et 2 mouchoirs de toile de coton à 3 sols pièce.

1697, 20 octobre. — Inventaire par le notaire Adhémar : 4 mouchoirs à femme, de col, en toile blanche, à 10 livres, 11 mouchoirs à moucher de toile blanche, à 8 livres, 5 sols.

1717, 13 octobre. — Inventaire des biens des Frères Charon : Plusieurs mouchoirs rayés et 40 mouches de soie.

1741. — Dans le recensement fait par les employés de la Compagnie des Indes, des tissus qui étaient entrés à Montréal, sans payer d'impôt, (1) on trouve mention de plusieurs mouchoirs "servant à couvrir des fauteuils ou des cadres".

1741. 1756, 8 janvier. — Inventaire des biens de l'officier, Pierre-François de Sarrobert : 24 mouchoirs de coton; à 6 sols pièce; 1 mouchoir de toile Cholet à 6 sols. (Cholet était renommée pour ses toiles de lin, ses mouchoirs, etc).

11 décembre. — Doc. Judiciaires : Mouchoirs rouges à carreaux, à 12 livres, 15 sols la doz; mouchoirs bleus, à 10 livres, 10 sols, la doz; mouchoirs moins fins, à 5 livres la doz; mouchoirs Chaulette (Cholet) à 16 livres la doz; mouchoirs à la Capucine, à 35 sols la doz; mouchoirs en soie taffetas à 8 livres, 15 sols, la doz.

1757, 17 novembre. — Doc. judiciaires. Mouchoirs en coton à carreaux.

Voilà notre cueillette actuelle pour le régime français.

Si l'on en croit une revue anglaise, le mouchoir en France, fut d'abord rond, puis oblong. Ce serait Louis XVI et par ordonnance, datée à Versailles, le 23 septembre 1784, qui aurait décrété que le mouchoir serait carré, c'est-à-dire aussi long que large.

Nous entretenons quelque doute sur cette assertion puisque nous voyons, à la date des 5 et 8 juillet 1679, ci-dessus, la mention de mouchoirs carrés. Ce ne devait pas être les seuls.

E.-Z. MASSICOTTE

(1) E.-Z. Massicotte. Un recensement inédit de Montréal en

A PROPOS DU SIEGE DE QUEBEC EN 1629

Sommation de David Kertk à M. de Champlain de lui remettre le Canada

Messieurs, je vous advise comme j'ay obtenu commission du Roy de la grande Bretagne, mon très-honoré Seigneur & Maistre, de prendre possession de ce pais sçavoir Canada & l'Acadie, & pour cet effect nous sommes partis dix huict navires, dont chacun a pris sa route selon l'ordre de, sa Majesté, pour moy je me suis desja saisy de la maison de Miscou, & de toutes les pinaces & chaloupes de cette coste, comme aussi de celles d'icy de Tadoussac où je suis à présent à l'ancre, vous serez aussi advertis comme entre les navires que j'ay pris il y en a un appartenant à la Nouvelle Compagnie, qui vous venait treuver avec vivres & rafraishissements, & quelque marchandise pour la traitte, dans lequel commandoit un nommé Norot : le sieur de la Tour estoit aussi dedans, qui vous venoit treuver, lequel j'ay abordé de mon navire : je m'estois préparé pour vous aller treuver, mais j'ay treuvé meilleur seulement d'envoyer une patache & deux chaloupes, pour destruire & se saisir du bestial qui est au Cap de Tourmente, car je sçay que quand vous serez incommodé de vivres, j'obtiendray plus facilement ce que je desire, qui est d'avoir l'habitation : & pour empescher que nul navire ne vienne je resous de demeurer icy, jusqu'à ce que la saison soit passée, afin que nul navire ne vienne pour vous avictuailer : c'est pourquoy voyez ce que desirez faire, si me desirez rendre l'habitation ou non, car Dieu aydant tost ou tard il faut que je l'aye, je desirerois pour vous que ce fut plustost de courtoisie que de force, à cette fin d'esviter le sang qui pourra estre respandu des deux costez, & la rendant de courtoisie vous vous pouvez asseurer de toute sorte de contentement, tant pour vos personnes que pour vos biens, lesquels sur la foy que je prétends en Paradis je conserveray comme les miens propres, sans qu'il vous en soit diminué la moindre partie du monde. Ces Basques que je vous envoie sont des hommes des navires que j'ay pris,

lesquels vous pourront dire comme les affaires de la France & l'Angleterre vont, & mesme comme toutes les affaires se passent en France touchant la compagnie nouvelle de ces pays ; mandez-moy ce que désirés faire, & si désirés traiter avec moy pour cette affaire, envoyés moy un homme pour cet effect, lequel, je vous assure de cherir comme moy-mesme avec toute sorte de contentement, & d'octroyer toutes demandes raisonnables que désirés, vous resoudant à me rendre l'habitation. Attendant vostre responce & vous resoudant ce faire ce que dessus je demeureray, Messieurs, & plus bas vostre affectionné serviteur David Quer, Du bord de la Vicaille ce 18 Juillet 1628. Stille vieux, ce 8 de Juillet stille nouveau. Et desseus la missive estoit escrit, à Monsieur de Champlain, commandant à Québec (Champlain, partie II, p. 175).

Réponse du sieur de Champlain à la lettre de David Kertk, qui le sommoit de lui remettre le Canada

Monsieur, nous ne doutons point des commissions qu'avez obtenues du Roi de la Grande-Bretagne; les grands Princes font toujourns élection des braves & généreux courages, au nombre desquels il a élu votre personne pour s'acquitter de la charge en laquelle il vous a commis pour exécuter ses commandemens, nous faisant cette faveur, de Nous les particulariser, entre autre celle de la prise de Norot & du sieur de la Tour, qui apportoit nos commodités, la vérité que plus il y a de vivres en une place de guerre, mieux elle se maintient contre les orages du temps; mais aussi ne laisse de se maintenir avec la médiocrité quand l'ordre y est maintenu. C'est pourquoi ayant encore des grains, blés d'Inde, pois, fèves, sans ce que le pays fournit, dont les soldats de ce lieu se passent aussi-bien que s'ils avoient les meilleures farines du monde; & sachant très-bien que rendre un fort & habitation en l'état que nous sommes maintenant, nous ne serions pas dignes de paroître hommes devant notre Roi, que nous ne fussions repréhensibles, & mériter un châtiment rigoureux devant Dieu & les hommes, la mort, combatant, nous sera honorable; c'est pourquoi que je sai que vous estimerez plus

notre courage en attendant de pied ferme votre personne avec vos forces, que si lâchement nous abandonnions une chose qui nous est si chère, sans premier voir l'essai de vos canons, approches, retranchement & batterie, contre une place que je m'assure que, la voyant & reconnoissant, vous ne la jugerez de si facile accès, comme l'on vous auroit pû donner à entendre, ni des personnes lâches de courage à la maintenir, qui ont éprouvé en plusieurs lieux les hasards de la fortune; que si elle vous est favorable, vous aurez plus de sujet, en nous vainquant, de nous départir les offres de votre courtoisie, que si nous vous rendions possesseurs d'une chose qui nous est si recommandée par toute sorte de devoir que l'on sauroit s'imaginer. Pour ce qui est de l'exécution du cap de Tourmente, brûlement du bétail; c'est une petite chaumière, avec quatre à cinq personnes qui étoient pour la garde d'ice-lui, qui ont été pris sans verd par le moyen des Sauvages; ce sont bêtes mortes qui ne diminuent en rien ce qui est de notre vie, que si vous fussiez venu un jour plus tard, il n'y avoit rien à faire pour vous, que nous attendons d'heure à autre pour vous recevoir, & empêcher, si nous pouvons, les prétentions qu'avez eu sur ces lieux, hors desquels je demeurerai, Monsieur, *Et plus bas*, votre affectionné serviteur, Champlain. Et dessus, à Monsieur, Monsieur le Général Kertk, des vaisseaux Anglois (Champlain, partie II, p. 158).

Lettre de Louis & Thomas Kertk au sieur de Champlain, pour le sommer de leur remettre la ville de Québec

Monsieur, en suite de ce que mon Frère vous manda l'année passée, que tôt ou tard il auroit Québec; n'étant secouru, il nous a chargé de vous assurer de son amitié, comme nous vous faisons de la nôtre; & sachant très-bien les nécessités extrêmes de toutes choses auxquelles vous êtes, que vous aiez à lui remettre le fort & l'habitation entre nos mains, vous assurant toutes sortes de courtoisies pour vous & pour les vôtres, comme d'une composition honnête & raisonnable, telle que vous sauriez désirer; attendant votre réponse, nous demeurons, Monsieur, vos très-affectionnés serviteurs.

Louis & Thomas Kertk

Du bord du Flibot, ce 19 juillet 1629 (Champlain, partie II, p. 239).

*Réponse du sieur de Champlain à Louis & Thomas Kertk,
pour la capitulation de Québec*

Messieurs, la vérité est que les négligences ou contrariétés du mauvais temps, & les risques de la mer ont empêché le secours que nous espérons en nos souffrances, & nous ont ôté le pouvoir d'empêcher votre dessein, comme avions fait l'année passée, sans vous donner lieu de faire réussir vos prétentions, qui ne seront, s'il vous plaît maintenant, qu'en effectuant les offres que vous nous faites d'une composition, laquelle on vous fera savoir en peu de temps, après nous y être résolu; ce qu'attendant, il vous plaira ne faire approcher vos vaisseaux à la portée du canon, ni entreprendre de mettre pied à terre que tout ne soit résolu entre nous, qui sera pour demain; ce qu'attendant, je demeurerai, Messieurs, votre affectionné serviteur.

Champlain

Ce 19 juillet 1629 (Champlain, partie II, p. 239).

*Capitulation de Québec : articles demandés par les sieurs de
Champlain & du Pont, le 19 juillet 1629*

Que le sieur Kertk nous fera voir la commission du Roi de la Grande-Bretagne, en vertu de quoi il se veut saisir de cette place; si c'est en effet par une guerre légitime que la France ait avec l'Angleterre, & s'il a procuration du sieur Kertk son frère, Général de la flotte Angloise, pour traiter avec nous, il la montrera.

Il nous sera donné un vaisseau pour repasser en France tous nos compagnons, & ceux qui ont été pris par le sieur Général, allant trouver passage en France, & aussi tous les Religieux, tant les Pères Jésuites que Récollets, que deux Sauvagesses qui m'ont été données, il y a deux ans, par les Sauvages, lesquelles je pourrai emmener, sans qu'on me les puisse retenir, ni donner empêchement en quelque manière que ce soit.

Que l'on nous permettra sortir avec armes & bagages, & toutes sortes d'autres commodités de meubles que chacun peut avoir, tant Religieux qu'autres, ne permettant qu'il nous soit fait aucun empêchement en quelque manière & façon que ce soit.

Que l'on nous donnera des vivres à suffisance pour nous repasser en France, en change de pelleteries, sans que par violence ou autre manière que ce soit, on empêche chacun en particulier d'emporter ce peu qui se trouvera entre les soldats & compagnons de ces lieux.

Que l'on usera envers nous de traitement le plus favorable qu'il se pourra, sans que l'on fasse aucune violence à qui que ce soit, tant aux Religieux & autres de nos compagnons, qu'à ceux qui sont en ces lieux, à ceux qui ont été pris, entre lesquels est mon beau-frère Boullé, qui étoit pour commander à tous ceux de la barque partie d'ici, pour aller trouver passage pour repasser en France.

Le vaisseau où nous devons passer, nous sera remis trois jours après notre arrivée à Tadoussac entre les mains; & d'ici nous sera donné une barque ou vaisseau pour charger nos commodités, pour aller audit Tadoussac prendre possession du vaisseau que ledit sieur Kertk nous donnera pour repasser en France, près de cent personnes que nous sommes, tant ceux qui ont été pris, comme ceux qui sont de présent en ces lieux.

Ce qu'étant accordé & signé d'une part & d'autre par le dit sieur Kertk, qui est à Tadoussac Général de l'armée Angloise & son conseil, nous mettrons le fort, l'habitation & maisons entre les mains dudit sieur Kertk, ou autre qui aura pouvoir pour cet effet de lui. Signé

Champlain & Du Pont

Articles accordés aux sieurs Champlain & Du Pont

Pour le fait de la commission de Sa Majesté de la Grande-Bretagne le Roi mon maître, je ne l'ai point ici, mais mon frère la fera voir quand ils seront à Tadoussac.

J'ai tout pouvoir de traiter avec M. de Champlain, comme je vous le ferai voir.

Pour le fait de donner un vaisseau, je ne le puis faire; mais vous vous pouvez assurer du passage en Angleterre, & d'Angleterre en France; ce qui vous gardera de retomber entre les mains des Anglois, auquel danger pourriez tomber.

Et pour le fait des Sauvagesses, je ne les puis accorder pour raisons que je vous ferai savoir si j'ai l'honneur de vous

voir ; que pour le fait de sortir armes & bagages & pelleteries, j'accorde que ces messieurs sortiront avec leurs armes, habits & pelleteries à eux appartenans ; & pour les soldats leurs habits chacun, avec une robe de castor sans autre chose ; & pour le fait des Pères, ils se contenteront de leurs robes & livres.

Ce que nous promettons faire ratifier par mon frère Général pour la flotte pour Sa Majesté de la Grande-Bretagne. Signé L. Kertk. *Et plus bas*, Thomas Kertk, *Et plus bas* est écrit :

Les susdits articles accordés avec les sieurs de Champlain & du Pont, tant par les frères Louis & Thomas Kertk, je les accepte & ratifie, & promets qu'ils seront effectués de point en point. Fait à Tadoussac, ce 19 août, style neuf, 1829. Signé David Kertk, avec un paraphe (Champlain, partie II, p. 242).

SAINT-MICHEL, DE BELLECHASSE

Le 29 octobre 1672, Olivier Morel de la Durantaye recevait de l'intendant Talon la concession d'une seigneurie de deux lieues de front sur autant de profondeur à prendre sur le fleuve Saint-Laurent, tenant d'un côté à un demi-arpent au-delà du sault qui se trouve sur la terre du sieur des Ilets (Beaumont) et de l'autre à l'anse de Bellechasse (Berthier), icelle non comprise.

C'est sur la seigneurie concédée au sieur Morel de la Durantaye que s'élèvent aujourd'hui les deux belles paroisses de Saint-Michel de la Durantaye ou de Bellechasse et de Saint-Vallier.

Saint-Michel de Bellechasse a célébré en juillet 1929 le deux-cent-cinquantième anniversaire de son érection canonique et le cinquantième anniversaire de la fondation de sa chapelle de Notre-Dame de Lourdes.

C'est à cette occasion qu'un des fils de Saint-Michel de Bellechasse, le R. P. Marie-Antoine Roy, O.F.M., a publié *Saint-Michel de la Durantaye, notes et souvenirs, 1678-1929*.

Ce volume donne l'histoire de la seigneurie de Saint-Michel, détachée de la seigneurie de la Durantaye, et celle de la paroisse de Saint-Michel de Bellechasse.

L'INTREPIDE VAUQUELIN

M. Léon Ville, dans son roman historique sur Vauquelin, (Tolra, Paris, gd. in-8) a chanté les exploits du héros, aux sièges de Louisbourg et de Québec.

Au siège de cette première ville, l'auteur a bien signalé l'intrépidité de Vauquelin, qui, par une manoeuvre des plus habiles, se fraya un passage à travers la flotte ennemie.

Mais ce coup d'audace couronnait des actes de bravoure et d'adresse consommées, dont fit preuve notre fameux marin, pendant l'attaque de Louisbourg par la puissante flotte anglaise.

On ne lira pas sans intérêts les lettres suivantes, lesquelles nous apprennent que Vauquelin, en 1758, à Louisbourg, sur sa frégate l'*Aréthuse*, fut aussi grand héros qu'à Québec en 1760, sur l'*Atalante*.

Lettre de M. Prevost, à Louisbourg, le 7 juillet 1758 :

Monseigneur,

La destination de l'*Entrepreneur* et du *Célèbre* ayant changée sur des représentations dont j'auray l'honneur de vous rendre compte dans la suite, je joins ici la lettre qui devait passer par ces vaisseaux.

Quoique les ennemis ne soient principalement occupés de faire leurs approches et de se fortifier par différentes redoutes depuis le jour de la descente, ils ont néanmoins élevés plusieurs batteries de gros canons et de mortiers dont ils font usage contre les vaisseaux et contre la ville, mais ces batteries sont encore trop éloignées pour battre en brèche, ils en forment tous les jours de nouvelles et ils avancent leurs travaux, je les ai jugés ce matin à trois cent cinquante toises environ du chemin couvert.

On ignore où se fera la véritable attaque, parce que les ennemis se présentent depuis le Cap Noir jusques derrière la Batterie Royale en contournant toute la ville, on doit cependant présumer que les Bastions Dauphin, de la Reyne et Princesse seront les principaux points.

L'Islet a été vigoureusement chauffée jusqu'à présent, les bombes et les boulets pleuvent sur la ville, nous y avons jusqu'à ce jour dix huit officiers de blessés dont Monsieur de Chassin, enseigne de la colonie, est seul qui le soit dangereusement, quatre-vingt soldats et douze habitans avec quelques morts des deux derniers états.

Les retranchemens du quay sont finis, nous formons des traverses partout et on s'occupe à réparer ce que l'artillerie dégrade.

Une bombe a causé de fascheux accidens la nuit dernière à l'hôpital du Roy, deux Religieux en sont mortellement blessés et le chirurgien du bataillon des Volontaires y a perdu la vie, cela me laisse, Monseigneur dans une fascheuse position pour le service de cette maison, j'ay pris d'ailleurs des arrangemens pour le traitement des officiers.

C'est par la frégate *l'Aréthuse* que j'ay l'honneur de vous faire passer cette dépesche, Messieurs de Drucour et Desgouttes ont jugé à propos de la renvoyer, Monsieur de Vauquelin son brave capitaine, est un sujet qui mérite vos bontés, toute la colonie l'a veu se comporter en vray héros au milieu de deux batteries de canons et de dix huit mortiers qui l'assommaient depuis plusieurs jours, se battre et continuellement canonner les retranchemens des ennemis auxquels il a fait beaucoup de mal, suivant les rapports qui nous ont été faits par six dézerteurs.

Je ne dois pas vous cacher que les bonnes opérations militaires par mer ont roulées ici sur cet officier, bien capable de rendre encore de plus grands services au Roy, quelques récompenses que vous luy accordiés, Monseigneur, elles ne peuvent être ni trop prématurées, ni trop honorables, tout le monde vous en rendra les comptes les plus favorables.

On vous en doit encore d'aussy juste du zèle et de la bravoure du chevalier de Queue, ci-devant armé en second sur le vaisseau *l'Apollon*, il commande nos batteries de la pointe à Rochefort, où il continue de servir avec distinction, il est le protecteur de l'Islet, il le couvre de son feu et il a déjà éteint plusieurs fois celui des ennemys; j'ay l'honneur de vous demander pour luy, en commun avec Monsieur le chevalier de Drucour, le brevet d'enseigne de vaisseau auquel il aspire.

Les cinq vaisseaux du Roy sont évacués depuis deux jours, ils l'eussent été beaucoup plus tôt, sans mes vives représentations, ils n'ont cependant encore perdus que trois hommes et un mousse par le feu des anglois, indépendamment des trois officiers tués sur le *Bienfaisant*.

Monsieur Desgouttes et tous les capitaines vous rendront sans doute compte des motifs qu'ils ont eus et vous jugés, Monseigneur, si on a bien ou mal fait, j'avoue seulement et je le dois à la confiance dont vous m'honorés, que les vaisseaux ont tirés plus de secours jusqu'ici de la place qu'ils n'y en ont jettés, quoiqu'ils nous ont fournis cent soldats et environ cent cinquante pilotins ou tristes matelots avant l'évacuation pour le service intérieur et pour celui de la pointe à Rochefort et de l'Islet, Monsieur de Courville et le chevalier de Courserac ont à la vérité montré du zèle et au moins de secours d'hommes et de bons ordres de leur chef, on en eut tiré un party avantageux.

Je suis avec un très profond respect, Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Prevost (1)

Lettre de M. de la Houlière, à Louisbourg, le 7 juillet 1758 :

Monseigneur,

A la faveur d'une brume fort épaisse qui vient de s'élever, Messieurs de Drucour et Desgouttes prennent le party de faire partie pour France la frégate *l'Arétuse*, le moment dont il faut profiter ne laisse pas le temps d'entrer dans aucun détail, nous ne pouvons Monseigneur, que vous mander que notre attention à tenir toujours nos volontaires en dehors de la place, a retardé jusqu'icy les approches de l'ennemy qui ne s'est occupé qu'à faire beaucoup de batteries, nous en sommes entouré de toute part, tant du coté de la terre que du coté de la rade.

La disposition des Anglois et leurs premiers efforts sur l'Isle de l'entrée qu'ils ont battu sans relâche pendant plus de

(1) Archives du Canada.

huit jours nous annonçoit que leur intention étoit de tenter à forcer le Port, mais depuis qu'on a fait couler six vaisseaux dans la passe ce qui l'a fort reserré; il paroît que les ennemis ont abandonné cette idée pour porter toute leur attention du côté de terre.

Cette tentative de leur part leur a toujours fait perdre une quinzaine de jours depuis ce temps ils ont porté leurs travaux du côté de la terre, ils ont enveloppé par des redoutes et des communications les hauteurs qui dominent la place, établissant dessus beaucoup de batteries, ils se trouvent aujourd'hui à l'éloignement où l'on a coutume d'ouvrir la tranchée, ce qu'ils feront peut être demain, les voilà donc par conséquent à portée des sorties.

J'ay eu l'honneur de vous rendre compte des fortifications de l'état de la place, vous en êtes suffisamment informé, ainsy je ne vous en dis plus rien, nous réparons tout ce que nous pouvons pour nous mettre dans le meilleur état de défense possible.

Nous avons placé la frégate *l'Arétuse* au fond du Port entre la porte Dauphine et le fauxbourg dit le Barachoa d'où elle incommodoit infiniment les ennemis, mais elle a été obligé de s'en retirer hier au soir étant accablée par la quantité de bombes et de boulets on ne peut vous rendre un témoignage trop avantageux de la valeur et du zèle de Monsieur Vauquelin, capitaine de la ditte frégate, je ne doute pas que Messieurs de Drucour et Desgouttes ne sollicitent pour luy les grâces du Roy.

Les fatigues excessives que le service exige dans cette proximité de l'ennemy et les travaux continuels dont la garnison est occupée depuis un mois pour réparer toutes choses commence à nous causer des maladies, nous avons déjà eu dix neuf officiers blessés, et environ cent soldats tués et blessés.

Je suis avec le plus profond respect, Monseigneur,

La Houlière (1)

(1) Archives du Canada.

(1) Archives du Canada.

*Lettre de MM. de Drucour et Prevost, à Louisbourg, le
7 juillet 1758 :*

Monseigneur,

Nous devons les meilleurs témoignages au zèle et à la bravoure de Messieurs de Vauquelin, capitaine de la frégate l'*Aréthuse*, et de Monsieur le chevalier de Queue, ci-devant armé en second sur le vaisseau l'*Appollon*.

Le premier a servi avec la plus grande distinction sur la frégate et le second aux batteries de la pointe à Rochefort qu'il commande encore, le feu continu que ces officiers ont fait, a beaucoup incommodé les ennemis qu'ils ont retardés en opérations ou fait taire dans les parties que chacun d'eux a battus, si toute la colonie pouvoit vous demander vos bontés pour eux, elle le feroit certainement, mais nous devons vous prévenir particulièrement de leur très bonne conduite et vous supplier à l'avance de les récompenser.

Monsieur de Vauquelin mérite un avancement qui le mette à portée de devenir encore plus utile au service qu'il aime et qu'il fait au mieux, et Monsieur le chevalier de Queue désire d'y entrer en qualité d'enseigne, nous espérons que vous voudrés bien vous ressouvenir de ces deux excellens sujets.

Nous avons l'honneur d'être avec un très profond respect, Monsieur,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs,

Le Chevalier de Drucour. Prevost (1)

O. L.

QUESTION

Le 10 août 1759, pendant le siège de Québec, les Français envoyèrent une batterie flottante contre la flotte anglaise. Une chaloupe anglaise fut envoyée pour reconnaître cette batterie et juste au moment où les marins anglais l'abordaient, l'explosion eut lieu. Un officier de marine et quatre matelots furent tués. Qui avait préparé cette batterie?

Alf.

(1) Archives du Canada.

(1) Archives du Canada.

LA LEGENDE DU CULTIVATEUR INHOSPITALIER

La légende qui va suivre m'a été racontée par M. Auguste Prudhomme, employé aux archives judiciaires de Montréal.

La mère de cet employé, dame veuve Elie Prudhomme (née Vitaline Moisan, ancienne maîtresse d'école, à Saint-Sulpice), raconta le fait à plusieurs reprises à son fils vers 1895. Elle le tenait du maître de chapelle de l'endroit, M. Édouard Prudhomme, qui fut chantre de sa paroisse pendant près de quarante ans.

Comme c'est l'habitude dans divers villages le maître chantre allait souvent veiller chez son curé et ce fut au cours d'une de ces veillées que M. le curé lui-même lui lut cette histoire qu'il prétendait avoir trouvée redigée dans les archives de la fabrique.

M. Auguste Prudhomme non plus que sa mère n'ont pu me dire quel était alors le prêtre desservant, car le vieux chantre *officià* sous divers curés, cependant on croit que ce devait être M. E. Birs, sinon J.-F. Arnault.

J'ai fait faire des recherches pour retrouver le texte exact, mais n'ayant pu réussir, je vous livre ce qui m'a été fourni.

“Cher monsieur Massicotte,

Connaissant l'intérêt que vous portez pour tout ce qui concerne les vieilles histoires ou légendes de chez nous, je prends la liberté de vous écrire au sujet d'un fait qui serait arrivé dans la paroisse de Saint-Sulpice, comté de l'Assomption. Je le tiens de ma mère qui, elle-même l'avait appris du maître-chantre de l'endroit qui allait souvent veiller avec le curé de la paroisse.

Or dans une de ces visites, le curé en feuilletant les anciennes archives de Saint-Sulpice aurait trouvé consigné, ce fait assez extraordinaire :

Voici cette histoire, bien abrégée, car j'étais très jeune alors. Elle n'est peut-être pas nouvelle, mais elle est certai-

nement écrite dans les registres de cette petite paroisse et, à ce titre, elle mérite, une place dans les archives du folklore.

Donc, il y a de cela bien longtemps, un voyageur, passait une nuit d'hiver par Saint-Sulpice, en route pour LaValterie. Il faisait une terrible tempête et après avoir lutté longtemps contre la neige et le froid, le voyageur se décida à demander l'hospitalité pour la nuit. Il alla frapper à une vieille maison de pierre qui existerait encore, mais le propriétaire lui refusa le logis pour la nuit et notre voyageur dut continuer sa route par le froid terrible, si bien, que le lendemain, on le trouva gelé à mort sur la voie publique.

Quelques mois plus tard, le propriétaire si inhumain mourut et la vieille maison fut fermée.

Bien des années après ce pénible événement, un autre voyageur se trouva incapable de continuer sa route à cause d'une tempête semblable; il alla frapper à la même maison. Ne recevant pas de réponse il poussa la porte qui n'était pas fermée à clef. Dans l'âtre un bon feu flambait. Notre voyageur après s'être réchauffé, pût reprendre sa marche. Entre temps, la tempête s'était apaisée.

Un peu plus loin, il s'arrêta chez un habitant de Saint-Sulpice, et conta son histoire et surtout sa surprise de n'avoir trouvé personne dans cette maison qu'il décrivit avec soin. Son auditeur encore plus étonné lui déclara que cette maison était fermée depuis très longtemps....

S'il vous plaisait, M. l'archiviste, de publier cette légende, je crois que vous intéresseriez certainement les folkloristes, les gens de Saint-Sulpice, ainsi que ceux qui sont nés dans cette vieille paroisse et qui, maintenant nombreux dans la métropole, n'oublient pas leur joli petit village, si près de Montréal, et pourtant assez ignoré.

Avec mes remerciements anticipés, etc”.

X X X

Se trouvera-t-il parmi les lecteurs du *Bulletin* quelques amateurs des choses d'autrefois pour nous dire s'ils ont déjà entendu parler de cette légende qui ne manque pas d'attrait ?

E.-Z. MASSICOTTE

NOTES ET DOCUMENTS SUR LE PALAIS DE L'INTENDANCE, A QUÉBEC

Dans sa lettre au ministre du 12 novembre 1682, l'intendant de Meulles lui donnait un état des maisons que l'intendant Talon, retourné en France en 1672, possédait encore à Québec. Il mentionnait : 1° un magasin à la basse-ville de quatre-vingts pieds sur vingt-quatre qu'il estimait mille écus, monnaie du Canada ; 2° une maison entre la haute et la basse-ville (dans la côte La Montagne) ; 3° une grande maison appelée la Brasserie qu'il estimait deux mille écus, monnaie du Canada ; 4° une petite maison qu'il estimait quatre ou cinq cents livres ; 5° le comté d'Orsainville ; 6° la ferme Saint-Charles.

De la maison de la côte La Montagne, M. de Meulles disait :

“ Entre la haute et la basse-ville, une maison où monsieur Duchesneau a demeuré, consistant simplement en un petit pavillon de pierre où il n'y a point de cave, et dont les planchers et la couverture ne valent rien, et à la gauche une aile de charpente toute pourrie et ouverte de toutes parts et prête à tomber. La place est belle et grande, et peut valoir deux mil écus de Canada, estimée quatre mil cinq cents livres monnaie de France.”

Plus loin, M. de Meulles disait encore :

“ La maison où a demeuré Monsieur Duchesneau est fort propre à loger un intendant, étant entre la haute et la basse ville ; j'espère que par le bon ménage que j'y apporterai que moyennant dix mil livres de France, je ferais bâtir un logis fort commode pour tous les intendants avec une salle pour le Conseil, une antichambre pour les parties, et un cabinet qui serait fort nécessaire ; au lieu que le Conseil est obligé présentement de s'assembler dans l'antichambre du gouverneur, et de souffrir qu'il soit interrompu incessamment par ses domestiques qui ont affaire dans la chambre où il couche, et de souffrir le bruit et le tumulte que ses gardes font perpétuellement. C'est une incommodité pour Monsieur le

gouverneur n'étant pas libre de son logis dans ce temps là, et encore plus grande et indécente pour le Conseil."

Enfin, avant de fermer sa lettre, M. de Meulles écrivait :

" Je vous dirai, Monseigneur, avec votre permission, que nous avons su par l'arrivée du dernier vaisseau que Monsieur Talon avait vendu la maison où demeurait Monsieur Duchesneau au major de cette ville nommé Provost près de six mil livres monnaie de ce pays ; il est d'une extrême conséquence d'empêcher que la dite vente n'ait lieu d'autant qu'il n'y a que cette seule place qui convienne pour bâtir une maison à l'intendant, la dite place étant située entre la haute et la basse ville comme j'ai eu l'honneur de vous le marquer cy-dessus ; je me suis trouvé obligé à cause de l'incendie de me loger fort loin de la haute ville et encore davantage de la basse par conséquent, ce qui fatigue extrêmement tous ceux qui ont affaire à moi étant obligé de monter et de descendre de très rudes montagnes pour me venir trouver principalement dans ce pays où la terre est couverte six mois de neige et de glaces. Il faut que je fasse autant de chemin pour aller à la messe, au Conseil et à toutes mes autres affaires, de plus je ne suis nullement en sûreté de ma personne étant éloigné de toutes habitations et facile aux Iroquois dans la pensée de la moindre guerre de m'assassiner d'un coup de fusil, et puis s'enfuir par les bois qui sont devant mon logis, c'est ce qui m'avait obligé de prier Monsieur de la Barre, notre gouverneur, de me faire garder par des soldats, tant que la nécessité m'obligera de demeurer dans ce lieu, à quoi il m'a répondu que la garnison était faible" (1).

xxx Lettre du roi à l'intendant de Meulles (5 août 1683) :

" Examinez en quel endroit la séance du Conseil Souverain de Québec pourrait être établie afin que l'on ne soit plus obligé de la tenir, ainsi que vous me l'écrivez, dans l'antichambre du sieur de la Barre" (1).

(1) Archives de la province de Québec.

xxx Lettre de l'intendant de Meulles au ministre
(4 novembre 1683) :

“ J’eus l’honneur de vous faire connaître, Monseigneur, dès l’année passée, la nécessité où je me trouvais réduit d’être logé dans une maison de campagne éloignée de la ville, dont je souffrais beaucoup d’inconvénients, et ceux qui ont continuellement affaire à moi, principalement en hiver, où il me faut faire un quart de lieue dans les neiges, et essuyer des froids extraordinaires pour aller au Conseil, qui saisissent avec tant de violence que quelquefois on en perd la parole, lesquels quand j’eus l’honneur de vous écrire, je n’avais pas encore éprouvés si fortement que j’ai fait depuis, c’est ce qui me fait renouveler mes prières, Monseigneur, et vous dire que Sa Majesté ne peut rien faire de plus nécessaire dans ce pays ici que de faire bâtir une maison pour l’intendant.

“ J’eus l’honneur de vous parler l’année passée de celle de monsieur Talon laquelle a été vendue au major de Québec six mille livres. Sans décrier cette maison, il y a un cimetière à côté qui est très mal placé, le Roi peut ordonner que l’on le porte ailleurs, et qu’on prenne cette place pour bâtir une maison à l’intendant, aussi bien est-ce l’intention de Monsieur de Québec de faire un cimetière dans un autre endroit, parce qu’il n’y a dans ce lieu où il est qu’un pied et demi de terre.

“ Si vous désirez, Monseigneur, que l’on se serve de cette place, qui est à la bienséance de tout le monde, étant proche du fort et entre la haute et basse-ville, pour y faire une maison où on peut mettre le Conseil, on ne pourrait pas moins dépenser que quatre mille livres. Cette place étant toute nue, encore faudrait-il avoir bien de l’économie. C’est une dépense une fois pour toujours. J’envoie un de mes secrétaires en France pour vous en représenter la nécessité, et en cas que le Roi y consente, pour retenir des ouvriers et faire apporter ici tout ce qui peut considérablement épargner.

“ C’est ce qui me fait vous supplier, Monseigneur, de proposer cette dépense au Roi de bonne heure, lui ayant donné ordre de revenir dans les premiers navires

pour avancer beaucoup cette maison pendant l'été prochain" (1).

xxx Arrêt du Conseil d'Etat de Sa Majesté (10 mars 1685) :

"Le Roy ayant esté informé que le Conseil Souverain estably en la ville de Québec s'est tenu jusqu'à présent dans le logis du gouverneur faute d'autre lieu plus propre à le placer, et voulant qu'il soit transféré dans le Palais qu'elle a ordonné estr basty à cet effet en la d. ville au lieu présentement appelé la Brasserie. Sa Majesté estant en son Conseil, a ordonné et ordonne que sitost que le d. bastiment sera achevé et en estat de recevoir le d. Conseil, les officiers qui le composent seront tenus de s'y assembler aux jours et heures accoutumés pour y faire les fonctions de leurs charges." (1).

xxx Lettre du roi à l'intendant de Meulles (10 mars 1685) :

"J'approuve la proposition que vous avez faite de bâtir dans la maison du sieur Talon un auditoire pour le Conseil, un magasin pour les munitions de guerre, un autre pour les poudres et un logement pour vous ; mon intention est que vous y fassiez travailler incessamment, et que vous y employiez le fonds destiné pour votre logement. Je serai bien aise d'être informé de la disposition que vous voulez donner à ces édifices" (1).

xxx Lettre du ministre au gouverneur Denonville (15 mai 1685) :

"Le Roy estant satisfait des services que Mr Talon, cy devant intendant en Canada, luy a rendus, dans le païs, que près de sa personne, Sa Majesté m'ordonne de vous recommander la conservation de ses interets, et d'empescher qu'on ne fasse aucune usurpation sur les biens qui luy appartiennent en Canada.

"Il y a entre autres un bastiment nommé la Brasserie que l'intendant a proposé de prendre pour bastir le Palais et les magasins à Quebec. Je serais bien aise de savoir vostre advis sur ce qu'il peut valoir" (1).

(1) Archives de la province de Québec.

xxx Lettre du ministre à l'intendant de Meulles (15 mai 1685) :

“ Mr Talon m'a dit que sa brasserie de Quebec luy couste 50 m. l., et m'a fait voir un procès verbal d'estimation fait en 1680 par des experts nommez par l'Intendant montant à la somme de 43,192 l. 10s. Cependant vous ne l'estimez que 8 m. l. dans la lettre par laquelle vous proposez de la prendre pour construire le Palais et les magazins. Il faut que vous fassiez procéder à une nouvelle estimation par des experts en présence de celui qu'il choisira pour y assister et que vous me l'envoyez.

“ Quoy que le Roy dispose de ce bastiment pour son service, l'intention de Sa Majesté n'est que l'on en prenne les ustencilles servant à faire la bierre, le moulin ny les terres qui luy appartiennent dans le voysinage de ladite Brasserie, faites moy sçavoir s'il est vray que Mr de la Barre ayt donné à un habitant de Canada le lac qui se trouve dans l'estendue de la concession faite audit Sr Talon par la Compagnie d'Occident, et qu'il ayt fait emporter de la Brasserie 1,098 l. de plomb en tuyaux, et un robinet de fonte pesant 20 l. pour la fontaine du château de Quebec. Cependant, je dois vous dire que Sa Majesté étant satisfaite des services rendus dans le Canada par ledit Sr Talon et de ceux qu'il continue de rendre près sa personne, Elle veut que vous donniez les ordres nécessaires pour empescher qu'il ne luy soit rien retranché du bien qu'il possède dans l'edit païs, et mesme si vous pouvez luy en faciliter la vente vous me ferez plaisir (1).

xxx Lettre de l'intendant de Meulles au ministre (8 septembre 1685) :

“ J'avais préparé toutes choses pour exécuter le dessein de la Brasserie suivant l'intention de Sa Majesté ; j'avais même achepté un harnois de deux chevaux et autres choses pour les voitures pour ne point dépendre des chartiers de ce païs, ce qui m'aurait obligé à faire quelques avances, mais, Monsieur le gouverneur m'a témoigné qu'il croyait qu'il serait plus à propos d'attendre que

(1) Archives de la province de Québec.

L'on fust sorty d'affaire avec Monsieur Talon qui s'opposait à l'estimation que je vous avais faite, Monsieur, de la maison de la Brasserie ; cela m'en fait suspendre l'exécution jusques à ce que j'aye sçeu vostre volonté, que vous aurez s'il vout plaist la bonté de me faire sçavoir par les premiers vaisseaux parce qu'autrement toutes choses tireraient en longueur, et je ne pourrais jamais rien finir.

“ Je vous envoie, Monseigneur, une nouvelle estimation de cette maison ; j'ay ordonné qu'elle fut faite par les soins du sieur de Villeray, qui est l'homme de Monsieur Talon, afin qu'elle se fist en pleine liberté.

“ Si vous n'achetez pas les d. terres appartenant à Monsieur Talon, Monseigneur, je vous avoueray que le bastiment pour le Conseil, et le logement de l'intendant seraient beaucoup mieux en hault, mais en supposant cette seconde basse-ville, il serait aisé d'aller de tous costés au Conseil et de venir trouver l'intendant parce que de la première basse-ville on y viendrait sans monter et cette seconde basse-ville estant faite on se trouverait naturellement proche du Conseil et de l'intendant.

“ Si vous n'approuvez pas, Monseigneur, le dessein de cette basse-ville, il serait à propos d'achepter une maison qui est proche du fort qui appartient au major de Québec ; elle vault bien dix mil livres. Si on ne regardait que le logement de l'intendant elle suffirait parce que le major y a beaucoup fait travailler depuis deux ans, mais pour loger le Conseil, il y faudrait bastir une aisle qui coûterait encore bien dix mil livres, on trouverait dans cette aisle des magasins pour mettre des armes et autres munitions qui nous viennent de France.

“ Si vous vous en tenez à la brasserie de Mons. Talon j'y pourray trouver un endroit pour tenir les audiences du lieutenant gnâl qui sera au dessous de l'appartement du Conseil et mesme il y aura lieu d'y faire des prisons sûres, et un appartement pour le geollier, parce que les prisons de Québec ne valent pas grand chose, et estant proches du fort Monsieur le gouverneur s'en pour-

rait servir de corps de garde comme il estait du temps de Monsieur de Tracy, qui serait fort commode, d'autant qu'il garderait un magasin pour les poudres que Monsr le gouverneur fait bastir, qui n'en est qu'à vingt cinq ou trente pas " (1).

xxx Lettre du gouverneur Denonville au ministre (13 novembre 1686) :

" Tandis que j'ay esté à mon voyage de Cataroksy, Mr l'intendant a fait par des experts l'estimation de la maison et brasserie de M. Talon. Je ne scay s'il vous en aura rendu compte avant son départ. Elle a esté estimée dix mil escus. Je ne croy pas que Mr Talon trouve personne qui les luy veuille donner. Il y faut des réparations. Ce bastiment servirait très bien à des magasins et au logement de Mr l'intendant. L'esloignement serait un peu incommode et à luy et au public si vous y mettiez le Conseil Souverain " (1).

xxx Le 29 novembre 1688, le Conseil Souverain ordonnait l'enregistrement de l'arrêt du Conseil d'Etat de Sa Majesté du 10 mars 1685 pour transférer le Conseil Souverain dans le Palais et arrêtait qu'il s'assemblerait " à l'avenir au dit Palais aux jours et heures accoutumés à commencer le premier lundi d'après le jour et fête des Rois de l'année prochaine. "

Le procès-verbal de la séance du Conseil Souverain du lundi, 10 janvier 1689, porte : " Le Conseil assemblé au Palais en conséquence d'arrêt du 29 novembre dernier. "

C'est donc le 10 janvier 1689 que le Conseil Souverain siégea pour la première fois dans l'ancienne brasserie de Talon.

xxx Dans la nuit du 5 au 6 janvier 1713, le palais de l'intendant était entièrement détruit par le feu.

Le gouverneur de Vaudreuil annonçait cette triste nouvelle au ministre dans sa lettre du 11 février 1713 :

" Je suis très mortifié, Monseigneur, d'estre obligé par cette occasion, de vous faire scavoir l'incendie du palais qui ariva la nuit du 5 au 6 janvier, entre minuit et

(1) Archives de la province de Québec.

une heure. Monsieur et madame l'intendante m'avaient fait l'honneur ce jour-là de dîner chez moy et n'eurent personne à souper. Madame l'intendante s'étant trouvée incommodée par précaution mesme Monsieur l'intendant avait fait faire avant de se coucher une visite générale par toutes les cheminées du palais sur ce qu'on luy avait dit qu'on avait veu sortir beaucoup de fumée de la cheminée de la chambre de madame l'intendante, ce qui ne s'étant trouvé rien, on vint deux heures après les éveiller en criant au feu. Il faisait cette nuit-là un vent si terrible et un si grand froid qu'on en a guère veu un pareil en Canada. On ne put jamais avoir le temps d'avertir à la haute et basse ville que tout estait embrasée quelque diligence qu'on pût faire. Le Roy perd par cet incendie, Monseigneur, une maison qui ne valait pas grand chose, quy estait un vray brulot n'estant remplie que de vieux lambris et de cloisons partout. Il y a mesme longtems que nous prévoyions ce malheur, le feu y ayant pensé prendre plusieurs fois. Pour Monsieur l'intendant, il perd tout ce qu'on peut perdre, ses meubles qui estaient très considérables et ses provisions pour plus de deux ans dont assurément il se faisait honneur, et qui luy coustent le double à racheter présentement. Ce n'est pas cependant ce qui le touche le plus et dans sa perte il ne songe qu'à la maison du Roy et à quatre de ses domestiques qui ont péri dans ce feu ; pour moy je le trouve bien heureux et madame Bégon de s'estre sauvez comme ils ont fait avec leurs seules robes de chambre car un moment plus tard ils auraient péry aussy bien que tous leurs gens. Je laisse à Monsieur Bégon, Monseigneur, à vous rendre compte de toutes choses ; tout ce que je puis vous assurer c'est qu'on ne peut estre plus sensible que je le suis à la perté qu'il fait qui certainement est très grande, il m'a fait voir ses lettres et les demandes qu'il vous fait de 20 milliers de poudre à prendre icy en quatre ans dans les magasins du Roy. Je puis bien vous dire, Monseigneur, que cela ne portera aucun préjudice au public, et que c'est bien la moindre grâce que Sa Majesté puisse

accorder à Monsieur Bégon en ayant accordé à bien d'autres en ce pays pour de moindres sujets " (1).

xxx Le même jour (11 février 1713), l'intendant Bégon écrivait au ministre :

" Le palais de Québec a esté entièrement bruslé la veille des Roys en moins d'une heure et demy de temps ; la rigueur de froid qui n'a jamais été si grand, un vent violent, l'éloignement du palais à (de ?) la haute ville et à (de ?) la basse-ville, et la qualité de ce bâtiment si combustible que Messieurs de Champigny, de Beauharnois et Raudot ont été plusieurs fois dans les mesmes allarmes, semblent tous avoir contribué à ce malheur dont il ne peut se consoler par la perte que le Roy fait de ce bâtiment où il y avait peu d'effets, le principal magasin estant à la potasse où le feu n'a pas esté.

" Il avait passé ce jour-là avec madame Bégon chez M. de Vaudreuil, et n'avait donné à manger à personne, ainsy il ne peut connaitre la cause de cet incendie. Il semblait même qu'il devait être plus tranquille que dans tout autre temps, parce que sur les dix heures du soir, il avait fait faire une visite dans toutes les cheminées de la maison, et pris toutes les précautions nécessaires contre le feu. On croit qu'il a pris par son cabinet parce qu'un de ses domestiques s'aperçut à minuit et demy qu'il sortait de la fumée par la serrure de la porte qui ayant été ouverte se trouva tout en feu ; on l'avertit aussitôt, et il eut bien de la peine de se sauver en robe de chambre avec Made Bégon.

" Si le feu a pris par son cabinet, il se sera communiqué par quelques ouvertures de la cheminée entre les deux planchers du plafond.

" Le valet de chambre et les deux femmes de Me Bégon ont péri dans cet embrasement, et le Sr Seurrat, son secrétaire, qui aurait pu se sauver avec luy, s'étant amusé dans sa chambre, et n'ayant pu traverser la salle qui estait tout en feu se sauva dans le jardin, et ayant eu la moitié du corps gelé est mort le vingt-trois janvier. M. de Vaudreuil les a prévenus en cette occasion le plus

(1) Archives de la province de Québec.

obligamment, les ayant logés chez luy jusqu'à ce que le palais épiscopal fust en état de le loger. Il se flatte que Mr l'evésque aura la bonté de l'y souffrir en attendant qu'il ayt un autre logement.

“ J'ose espérer de la protection de Monseigneur que le Roy aura la bonté d'avoir égard à la perte qu'il vient de faire qui monte à plus de 30 m lbs prix coustant de France outre plus de 1500 lbs en monnaye de cartes qui ont été brûlés, n'ayant pu sauver un seul de ses papiers.

“ Dans cette confiance, il supplie de luy accorder 3000 lbs de gratification pour le passage de ses provisions, et 20 tonneaux de fret sur le vaisseau du Roy ; de le faire payer en argent de ses appt. de l'année dernière et de celle-cy, pour qu'il puisse acheter ce qui luy est nécessaire ; supplie de luy accorder un autre secours qui coûterait peu au Roy, et qui serait très considérable pour luy, qui serait de luy accorder 20 milliers de poudre à prendre à Québec, en 4 années, cela ne coûtera au Roy que 1320 lbs et luy produira à luy 30 m lbs. Il n'a d'autre ressource, après la perte qu'il a faite, qu'en la protection de Mgr. Il y a des exemples de pareilles grâces qui ont été accordées aux Srs de Courtemanche, Lamotte-Cadillac, Riverin et autres particuliers.

“ Les 1500 lbs de cartes qu'il a perdus estant deus par le Roy, suplie de luy permettre de s'en rembourser, en faisant mention de cette perte dans le premier procès-verbal de celles qui seront bruslées ” (1).

xxx Le 17 février 1713, M. Daigremont écrivait à son tour au ministre :

“ Le feu prit au Palais la nuit de la veille des Roys à environ minuit avec tant de violence qu'au premier avertissement qu'en eurent Mr et Madame Bégon ils n'eurent que le temps de se sauver en robes de chambre et en mules sans bas dans la maison du nommé LaJoie, à cent pas de là. Il faisait un si horrible froid qu'ils auraient esté infailliblement gelez avant que d'y arriver si par bonheur ils n'avaient eu le vent arrière. Trois de leurs domestiques ont esté estouffez et consommez dans

(1) Archives de la province de Québec. (1)

les flammes, le Sr Seurat, secrétaire de M. Bégon, ayant voulu passer par le jardin, par une porte de dégagement qui y donne, eut la moitié du corps gelé avant qu'il fut arrivé à la première maison, dont il est mort. Mr et Madame Bégon ont bien moins ressenty la perte de tous leurs meubles et de leurs provisions, qui est très considérable, que celle de leurs domestiques. Enfin, Monseigneur, ils ont soutenu cette disgrâce l'un et l'autre en personnes très soumises à la volonté de Dieu ; on ne peut sçavoir certainement comme le feu a pris à ce bâtiment ny en attribuer la faute à personne, on conjecture seulement qu'il aura pris par le cabinet de Mr Bégon, parce qu'on s'est aperçu de ce feu par la fumée qui en sortait, si cela est, il faut qu'il se soit communiqué par quelques ouvertures de la cheminée dans le plancher d'en haut, où il se sera conservé quelque temps sans qu'on s'en soit aperçu, ou qu'il soit entré quelques étincelles entre la superficie extérieure de la cheminée de ce cabinet et les ornemens de menuiserie qui estaient dessus où il pouvait y avoir de la suie que le feu y ait couvé quelque tems et qu'ensuite il ait pris tout d'un coup à cette menuiserie qui estait extrêmement seiche et qu'il y ait gagné dans un instant aux appartemens d'en haut dont les chambres n'estaient séparées que par des cloisons de planches de pin qui est un bois très combustible estant remply de raisine. Le Roy a perdu peu de choses dans cet incendie, les effets les plus considérables de Sa Majesté estant dans un bastiment nommé la Potasse qui n'a pas esté endommagé par le feu.

Mr Bégon a pris la résolution de faire restablir le palais dans le même endroit parce qu'il en coustera la moitié moins que si on le bâtissait à la haute ville par les raisons cy après sçavoir, que le terrain est au Roy, que le sable et l'eau sont sur le lieu, qu'on peut tirer des murailles et cheminées qui sont restées de l'incendie plusieurs matériaux et qu'on y peut faire venir très facilement le surplus de ceux qui y sont nécessaires par eau. De plus n'y ayant pas d'autre endroit où placer les magasins, il ne parait pas qu'il convienne au service de Sa Majesté

que l'intendance en soit esloignée. Je finis avec une parfaite reconnaissance et un très profond respect " (1).

xxx *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, par la Mère Juchereau de Saint-Ignace :

" M. Bégon, intendant, arriva l'automne vers la mi de septembre (1712), dans le vaisseau du roi le *Héros*, commandé par M. de Beaumont. Madame son épouse qui l'a suivi en Canada, est soeur de M. de Beauharnois, qui a succédé dans l'intendance de Rochefort à M. Bégon, père de celui-ci. Tous deux nous assurèrent dès lors qu'ils chercheraient les occasions de nous être utiles. Ils n'étaient pas encore arrangés dans leur maison et n'avaient pas même débalé les meubles dont ils étaient abondamment fournis, qu'il leur arriva un malheur qui les réduisit en une nuit à n'avoir rien : la nuit du 5 au 6 de janvier 1713, tout leur monde reposant paisiblement, quoique ce fut la veille des Rois, où ordinairement on se réjouit chez les séculiers, un valet de chambre s'aperçut que le feu était à la maison, la flamme était déjà allumée, que tout ce qu'il put faire, fut de courir éveiller M. l'intendant, qui n'eut que le temps de mettre sa robe de chambre. Madame l'intendante, qui était enceinte, fut obligée de se sauver dans le même équipage et nu pieds ; la fumée était si épaisse dans sa chambre que dans le peu de temps qu'elle y resta, pour ne pas étouffer, elle cassa les vitres avec ses mains, où le verre fit 14 coupures. La banlieue ne paraissait que comme une étincelle. On les conduisit fort promptement et avec précipitation par en haut pour sortir. Ce valet de chambre touché de voir que son maître n'aurait pas seulement un habit le lendemain, crut avoir encore le temps d'en prendre un, et étant rentré, il fut aussitôt environné du feu et consumé dans l'instant. Deux jeunes filles fort sages et bien faites qui servaient madame l'intendante, étaient enfermées dans une chambre haute dont les fenêtres étaient grillées et ne pouvant sortir qu'au travers des flammes, elles appelaient en vain à leur secours, de sorte qu'elles y périrent aussi ; le secrétaire, voyant le danger,

(1) Archives de la province de Québec.

se pressa de sauver quelques effets qui lui appartenaient, il les porta dans le jardin par une porte de derrière et ayant fait plusieurs voyages sans être chaussé, il se gela les jambes, parce que le froid était excessif. On le porta à l'Hôtel-Dieu la même nuit. Il y fut 18 jours malade, souffrant de cuisantes douleurs avec une grande patience et la gangrène étant survenue, il mourut fort chrétiennement. Il nous assura que depuis très longtemps il récitait tous les jours l'office de l'Immaculée Conception. Il le savait si bien par coeur, qu'il le disait pendant qu'on le pansait. La Très Sainte Vierge pour récompenser sa fidélité lui ménagea le temps de se préparer à la mort. Les trois qui moururent dans le feu avaient été à confesse ce jour-là, et devaient communier le lendemain.

xxx Le 6e janvier 1713 a été inhumée dans le cimetière de cette paroisse par nous soussigné prêtre curé de Québec Marguerite Carrey, fille de chambre de madame Bégon, intendante de ce pais, laquelle fille avait été brûlée l'année précédente dans l'incendie de l'Intendance de Québec aussi bien que Marie-Magdeleine David, aussi fille de chambre de la dite dame, et . . . Brisset, valet de chambre de Monsieur Bégon, desquels Marie-Magdeleine David et . . . Brisset, les corps n'ont point esté retrouvés ayant été entièrement consumés par le feu, la d. inhumation a été faite en présence des sieurs de Varenne et Calvarin, chanoines de la cathédrale, ainsi signé — Thiboult (1).

xxx Le 23e janvier 1713 a été inhumé dans l'église de cette paroisse Monsieur Charles Seurrat, secrétaire de Monsieur Bégon, intendant de la Nouvelle-France, mort le même jour après avoir reçu les sacrements de l'Eglise, et le 24e du d. mois et an a été fait dans la même église un service solennel pour le d. sr Seurrat par moy soussigné prêtre curé de Québec pnce de Mr Bégon, intendant, de Mr le marquis d'Aloigny, commandant des troupes, et autres (Signé) Thiboult, Ptre" (1).

(1) Archives de Notre-Dame de Québec.

xxx L'intendant et le Conseil Supérieur s'installèrent dans le Palais épiscopal après l'incendie du Palais de l'Intendance.

La première séance du Conseil Supérieur dans le palais épiscopal bâti par Mgr de Saint-Vallier eut lieu le 30 janvier 1713.

Le procès-verbal de cette séance dit :

" Le Conseil assemblé en l'une des chambres de l'évesché de Québec à cause de l'incendie du Palais arrivé la nuit du cinq au six du d. mois de janvier, où étaient Monsieur Bégon, intend., Mrs de la Martinière, de Lino, de la Durantaye, Aubert, Macart, Sarrazin, Cheron, Gaillard, de Lotbinière et Hazeur, coners, a ordonné et ord. qu'il continuera de s'y assembler jusqu'à ce qu'il ayt plû à Sa Majesté d'establi un autre lieu pour rendre la justice, et que pareillement les officiers de la prévosté s'assembleront dans la mesme chambre, suivant l'usage ordinaire, en observant cependant, qu'attendû qu'il n'y a que cette chambre au d. evesché, destinée pour y rendre la justice, ils ne s'y assembleront que le mercredy lorsque le Conseil s'y assemblera le mardy, auquel jour de mercredy les assignations seront données " (1).

xxx Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Bégon (25 juin 1713) :

" Sa Majesté a été très fâchée d'apprendre l'incendie du Palais de Québec. Elle désire que ce bâtiment soit refait dans le même emplacement où il était. Elle a accordé cette année pour le rebâtir 15000 ll. sur l'état des charges et pareille (somme ?) sur celui de la marine. Elle recommande au sieur Bégon de donner tous les soins que ce bâtiment soit fait solidement et avec le plus d'économie qu'il sera possible. Sa Majesté est bien fâchée de la perte que cet accident a causé au sieur Bégon. Elle lui a accordé 3000 ll. sur l'état des dépenses pour le transport de ses hardes et provisions. Elle entrerait avec plaisir dans un dédommagement plus considérable si l'état de ses affaires pouvait le lui permettre. On verra

(1) Jugements et délibérations du Conseil Supérieur de Québec, vol. VI, p. 550.

dans la suite ce qui se pourra faire pour lui et Sa Majesté s'en souviendra dans l'occasion" (1).

P.-G. R.

(La fin dans la prochaine livraison).

LA MORT DU CAPITAINE FRANCOIS-XAVIER DE SAINT-OURS

On n'ignore pas que le capitaine de Saint-Ours trouva un glorieux trépas sur les Plaines d'Abraham, mais nous croyons que le document qui l'établit officiellement n'a pas encore été publié en son intégrité. Le voici :

Acte de la mort de Mr de St Ours, 1 septembre 1760

Aujourd'hui sont Comparus pardevant les Notaires Royaux De la ville et Jurisdiction royale de Montréal en La nouvelle France soussignés Sr Jean l'Échelle negosiant demeurant à Montréal rue St François paroisse Notre Dame Et Pierre Robineau Ecuyer Sr de portneuf capitaine d'Infanterie demeurant au Montréal dite rue St François susd paroisse Notre Dame Lesquels sur la Requête Et sommation verbale qui leur a été presentement faite par Dame Thérèse Hertel de Cournoyer veuve de François Xavier de St Ours Ecuyer capitaine d'Infanterie demeurante à Montréal rue Saint Gabriel, paroisse Notre Dame, ont attesté et Certifié à tous qu'il appartiendra que le dit Sieur François Xavier de Saint Ours a été tué dans Le Combat qui s'est livré proche Québec entre les François et les Anglois nos ennemis le treize septembre de l'année dernière mil sept cent cinquante neuf dont acte Requis et octroyé qui fut fait et passé à Montréal en l'Étude lan mil sept Cent soixante le Premier septembre de releve Et ont signé lecture faite.

portneuf

Léchelle

Pinet

Danré De Blanzly

Le document ci-dessus est d'une espèce qui ne se rencontre pas fréquemment et on notera qu'il fut dressé par le notaire Danré de Blanzly quelques jours seulement avant la capitulation de Montréal.

E.-Z. M.

(1) Archives de la province de Québec.

LE SUPPLICE D'UNE IROQUOISE CHRÉTIENNE
EN 1646

Vous serez bien aise d'apprendre aussi ce qui est arrivé à une chrétienne iroquoise de notre mission du Sault nommée Marguerite, qui a été prise et brûlée au pays des Iroquois où elle a été amenée avec son petit enfant d'un an. D'abord, on la dépouilla de plusieurs doigts et on lui fit des incisions par tout le corps, sans jamais se plaindre. Celui qui était présent à ce spectacle raconte qu'ayant été ensuite toute couverte de sang conduite en une cabane où l'on devait exercer sur son corps de nouveaux tourments, elle y trouva une femme française à qui les Iroquois avaient donné la vie, qui s'étant approché de cette captive l'exhorta de souffrir patiemment les maux qu'on lui faisait endurer et de les offrir à Dieu ; elle répondit qu'elle avait depuis longtemps demandé à Dieu d'être maltraitée en cette vie pour expier ses péchés, et pour être plus semblable à Jésus-Christ. Un Français captif survint qui lui donna un peu d'étoffe pour se couvrir, et l'encouragea dans la conjoncture présente de finir ses jours en véritable chrétienne et de penser souvent au Ciel tandis qu'on la brûlerait à petit feu.

Aussitôt qu'elle fut au poteau où l'on l'allait attacher, elle se mit à genoux, et pria Dieu tout haut pour ses ennemis, et puis s'étant levée elle fut attachée au poteau où pendant qu'on lui appliquait les fers ardents, elle ne cessait point de prier et d'invoquer le Ciel, tantôt s'adressant à Dieu tantôt à la Sainte Vierge et tantôt exhortant ses compatriotes iroquois d'embrasser la foi. Après qu'elle fut brûlée par tout le corps, on lui enleva la peau de la tête et on la délia ; au lieu de courir ça et là comme il arrive aux captifs qu'on brûle elle s'agenouilla encore au pied de son poteau, où, tandis qu'elle continuait sa prière, ses bourreaux lui donnèrent plusieurs coups de levier et de pierre sur la tête pour la faire finir, mais en vain : ce qui fit dire aux spectateurs par dérision qu'on ne pouvait faire mourir les chrétiens et qu'ils étaient des esprits. L'un d'eux s'étant avancé avec une

bayonnette l'en frappe au bas de l'estomac, disant : je la ferai bien mourir, mais lui et les assistants furent bien surpris de la voir rompue sans avoir pu la blesser. Cette pauvre victime recommença tout de nouveau ses prières, se recommandant en cet état à Dieu dont elle implorait la miséricorde et le pardon de ses péchés avec des paroles qui attendrirent quelques-uns des assistants. On lui déchargea ensuite quantité de coups de gros bâtons sur la tête pour l'achever mais inutilement, ce qui leur fit amasser quantité de bois dont ils la couvrirent entièrement et lui firent finir son martyre par le feu.

Trois jours après la mort de la mère, son petit enfant fut abandonné par celle à qui on l'avait donné, pensant qu'elle l'adopterait pour son fils mais la difficulté qu'elle vit bien qu'elle aurait de l'élever à cause qu'il était encore à la mamelle la fit résoudre de le faire porter auprès d'un feu pour y être brûlé. Personne n'eut assez de barbarie pour le brûler, mais voyant qu'il appelait incessamment sa mère, lui tendant les bras comme s'il l'eut vue et qu'il l'eut appelé pour le venir quérir, on lui cassa la tête sur l'heure. Les chrétiens que nos missionnaires avaient autrefois instruits en la religion chrétienne dans ce pays ennemi dirent que cette bonne femme chrétienne, qui avait été brûlée, avait obtenu de Dieu la mort de son fils dont l'âme s'envola avec sa mère dans le ciel, de peur que s'il eut vécu plus longtemps, il ne fut devenu méchant parmi les infidèles (*Relation des Jésuites*, 1646).

LES DISPARUS

L'abbé Vincent Plinguet — Né à Montréal le 7 juillet 1810, du mariage de Vincent Plinguet et de Félicité Cousineau. Ordonné prêtre à Montréal le 21 septembre 1833, il fut successivement vicaire à Saint-Benoît, à Longueuil, curé au Sault-au-Récollet, à Saint-Philippe, à Saint-Georges d'Henryville, à Sainte-Scholastique et à l'île Dupas où il décéda le 23 juillet 1891. Auteur de *l'Histoire de l'île Dupas* publiée dans *l'Annuaire de Ville-Marie*, de M. Hugué-Latour en 1867.

LES ACADIENS REFUGIES A BEAUMONT ET
SAINT-MICHEL EN 1756

Fut présent le sieur Joseph Roberge, habitant de Beaumont, paroisse St-Charles, de présent en cette ville, lequel s'est par ces présentes volontairement engagé et obligé envers le sieur Joseph Cadet, marchand boucher du Roy en cette ville, a ce présent et acceptant, de fournir et livrer aux Cadiens de présent réfugiés à Beaumont et Saint-Michel suivant le rôle qui luy en a esté procuré ou remis par le dit sieur Cadet à chacun une demi livre de boeuf ou un quarteron de lard par chaque jour et aussy à chacun quatre onces de pois par jour et ce pendant l'espace de six mois à compter du premier décembre prochain et continuer pendant les dits six mois consécutifs, s'obligeant même de faire ces mêmes fournitures que cy-dessus aux Cadiens qu'il plaira à Monseigneur l'intendant y envoyer pendant le cours des dits six mois de venir : promettant et s'obligeant de faire les dites fournitures à peine d'y estre contraint par toutes voyes dues et raisonnables et à peine de telles punitions qu'il plaira à Monseigneur l'intendant luy imposer faute de continuer les dites fournitures, y obligeant ses personne et biens : et de son côté le dit Sr Cadet promet et s'oblige de payer au dit Sr Roberge la ration de lard et de boeuf à raison de six sols la livre de boeuf et douze sols la livre de lard et les pois à raison de six livres le minot à compte desquelles fournitures le dit Sr Roberge reconnaît par ces présentes avoir reçu la somme de douze cent livres d'avance du dit sieur Cadet car ainsy &c promettant &c oblig &c. Fait et passé à Québec, étude de Me Panet, l'un des notaires soussigné, l'an mil sept cent cinquante six le quatorze novembre avant midy et a mon dit Sr Cadet signé et le dit Roberge déclaré ne sçavoir écrire ny signer, de ce interpellé suivant l'ordonnance lecture faite.

J. Cadet
Barolet
Panet (1)

(1) Archives Judiciaires de Québec.

LES VICTIMES DU "LEOPARD"

Le *Léopard* était un des vaisseaux du Roi qui transportèrent le marquis de Montcalm et les régiments de la Sarre et de Royal Roussillon à Québec au printemps de 1756. Le *Léopard* était commandé par M. Gomain, lieutenant de vaisseau. Il partit de Brest dans les premiers jours d'avril et arriva à Québec le 30 mai.

Nous lisons dans le Journal d'un officier de marine au sujet du *Léopard* :

"Ce dernier est arrivé dans une situation fort triste, ayant presque tout son équipage sur les cadres, ainsi que les passagers, atteints d'une maladie épidémique dont le principe n'est pas bien connu. Nous l'avons attribué à la malpropreté et à l'infection à laquelle, de l'aveu même des officiers, on n'avait pas remédié, par la négligence même des chefs pour n'avoir pas assez souvent, ou pour mieux dire une seule fois, fait gratter et nettoyer l'entrepont, où toutes les ordures s'étaient accumulés. Toutes les troupes s'y étaient comme retranchées, n'en sortant jamais quand le temps était mauvais, et qu'elles avaient le mal de mer. M. Gomain manqua de fermeté en n'exigeant pas de leurs officiers de leur faire faire le quart. Quoiqu'il en soit, s'il y a eu un peu de la faute du capitaine, il en a été la victime ainsi que son second.

"Son navire a été condamné par la Cour à être désarmé et brûlé à Québec quoique ce vaisseau fut encore fort bon.

Le même Journal dit encore :

"Cependant, la maladie contagieuse dont l'équipage du *Léopard* était attaqué, ainsi que les troupes qui y avaient été embarquées, commençait à causer de l'alarme à Québec, quand nous sommes partis (en juin). La moitié des religieuses de l'Hôpital général l'avaient déjà gagnée ; il mourait tous les jours beaucoup de malades et il ne paraissait en réchapper aucun. Les régiments de Roussillon et de la Sarre en ont beaucoup laissé ; deux de leurs officiers étaient déjà morts.

“ M. Gomain et M. de Romainville en sont morts (M. Gomain le 19 juin; M. de Romainville le 9 juin à l'Hôpital). Nous avons encore laissé très mal deux ou trois autres officiers du même vaisseau. M. Beaussier fit descendre à terre 100 hommes des troupes de la marine de l'escadre pour l'enterrement de M. de Romainville, au refus que fit le lieutenant du Roi d'accorder ce nombre. Le corps de la marine se rendit à l'Hôpital général où le défunt fut enterré. M. Gomain n'a pas eu de troupes parce qu'il était mort en ville, et que la terre ne voulait lui donner que 50 hommes, comme à un capitaine d'infanterie; il a été inhumé à la cathédrale”.

Nous avons relevé dans les registres de Notre-Dame de Québec les actes de sépulture des officiers et membres de l'équipage du *Léopard* qui furent inhumés dans la cathédrale ou le cimetière paroissial. La plupart des marins du *Léopard* qui succombèrent à la contagion furent cependant inhumés au cimetière de l'Hôpital général. Nous donnerons la liste de ces derniers plus tard.

Le dix de juin mil sept cent cinquante six a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse, Jean Basset, natif de St Brieuç, quartier-maître dans le vaisseau du Roy le *Léopard*, décédé le dit jour muni des sacremens, âgé de cinquante cinq ans. Étoient présens, Jean Vallée, Guillaume Taphorin et autres.

Vizien, vicaire

Le sept de juin mil sept cent cinquante six a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse Jean Jacques Liesta, de St-Sévère, matelot du Vau du Roy le *Léopard*, décédé le jour précédent, muni des sacremens, âgé de cinquante ans. Étoient présens, Jean Vallée, Guillaume Taphorin et plusieurs autres.

Vizien, vicaire

Le huit de juin mil sept cent cinquante-six, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse, Nicolas Pierre Grimard, natif de Dieppe, matelot sur le vaisseau du Roy le *Léopard*, décédé le jour précédent, muni des sacremens;

étoient présens, Jean Vallée, Guillaume Taphorin et plusieurs autres.

Vizien, vicaire

Le neuf de juin mil sept cent cinquante-six, par nous vicaire soussigné a été inhumé dans le cimetièrè de cette paroisse, le sieur Étienne Dufour, natif de Brest, chirurgien-major du vaisseau du Roy le *Léopard*, décédé le jour précédent, muni des Sacremens, âgé environ de vingt quatre ans. Étoient présens à l'inhumation le sieur Bergevin, chirurgien de la Marine, et le Sr Moinard et autres soussignés.

Arnouy Bergevin

Berteau

Vizien, vicaire Moinard

Le dix juin mil sept cent cinquante six a été inhumé dans le cimetièrè de cette paroisse, Nicolas La Guèrièrè, natif de Rouen, décédé le même jour muni des sacremens, âgé environ de vingt ans, matelot canonier sur le vaisseau du Roy le *Léopard*. Étoient présens Jean Vallée, Guillaume Taphorin et autres.

Vizien, vicaire

Le seize juin mil sept cent cinquante six, a été inhumé Nicolas Serron, natif de Dieppe, paroisse de St Jacques, aide-canonier du vaisseau du Roy le *Léopard*, décédé le jour précédent, âgé de quarante un ans, muni des sacremens, étoient présens Jean Vallée, Guillaume Taphorin et plusieurs autres.

Vizien, vicaire

Le quinze juin mil sept cent cinquante six, a été inhumé Jean Turpin, natif du Maine, chirurgien dans le vaisseau du Roy le *Léopard*, décédé le jour précédent, muni des Sacremens, âgé de vingt-quatre ans. Étoient présens Jean Vallée, Guillaume Taphorin et autres.

Collet, vic. g.

Le quinze juin mil sept cent cinquante six, a été inhumé Pierre Duvrac, natif de Rouen, pilotin sur le vaisseau du Roy le *Léopard*, décédé la nuit précédente, muni des sacre-

mens, âgé de vingt six ans étoient présens Jean Vallée, Guillaume Taphorin et autres.

Collet, vic. g.

Le quinze juin mil sept cent cinquante six, a été inhumé Louis de Lano, natif de Nantes, pilote sur le vaisseau du Roy le *Léopard*, décédé la nuit précédente muni des sacremens, âgé de vingt un ans, étoient présens Jean Vallée, Guillaume Taphorin et autres.

Collet, vic. g.

Le quinze juin mil sept cent cinquante six a été inhumé Pierre Gousaz, natif de St Vallery en Caux, matelot du vaisseau du Roy le *Léopard*, décédé la nuit précédente, âgé de vingt deux ans, muni des sacremens, étoient présens Jean Vallée, Guillaume Taphorin et autres.

Collet, vic. g.

Le dix neuf juin mil sept cens cinquante six par nous curé de Québec soussigné, a été inhumé dans l'église paroissiale de cette ville Mons. Charles De Bourgat, natif de Montlouis, en Roussillon, âgé d'environ vingt neuf ans, capitaine au Régiment de Royal Roussillon, décédé le jour précédent, muni des sacremens. Etoient présens Mr Vizien, Prêtre, et Filiou, ecclésiastique, et grand nombre d'officiers et de personnes de toute condition, Jean Vallée, Guillaume Taphorin et autres.

J. F. Récher, curé

Le dix neuf juin mil sept cent cinquante six, a été inhumé Pierre Vio, natif de Nantes, matelot du *Léopard*, décédé le même jour, âgé de vingt sept ans, muni des sacremens. Etoient présens Jean Vallée, Guillaume Taphorin et autres.

Rousseau, Prêtre

Le dix neuf juin mil sept cent cinquante six, a été inhumé Jacques Lantôme, natif de la paroisse de Cherbourg, matelot du navire le *Léopard*, mort le même jour, âgé de vingt deux ans, muni des sacremens, étoient présens Jean Vallée, Guillaume Taphorin et autres.

Rousseau, Prêtre.

Le vingt de juin mil sept cens cinquante-six, par nous, curé de Québec soussigné, a été inhumé dans l'église paroissiale du dit lieu, M. Jean Gomain, chevalier de l'Ordre Royal et militaire de St Louis, Lieutenant des vaisseaux du Roy, et commandant du vaisseau de Roy le *Léopard*, décédé le jour précédent en cette ville, muni des Sacremens, âgé de cinquante deux ans environ. Etoient présents à l'inhumation Mr de Longueuil, lieutenant de Roy à Québec, Mr Boissier, capitaine de vaisseau, et grand nombre d'autres officiers de Marine et de Terre, et d'autres personnes de toute condition.

J.-F. Récher,
curé de Québec.

Le vingt deux juin mil sept cent cinquante six, a été inhumé Julien Rau, de la paroisse de Requin, en France, matelot du *Vau* du Roy le *Léopard*, décédé le jour précédent, muni des sacremens, âgé de vingt-trois ans. Etoient présens Jean Vallée, Guillaume Taphorin et autres.

J.-F. Récher, curé

Le vingt deux juin mil sept cent cinquante six, a été inhumé Nicolas Fromatin, de Dieppe, matelot du *Vau* du Roy le *Léopard*, décédé le jour précédent, muni des Sacremens, âgé de trente deux ans. Etoient présens Jean Vallée, Guillaume Taphorin et autres.

J.-F. Récher, curé

Le vingt deux juin mil sept cent cinquante six, a été inhumé Robert le Maigre, du Hayre, contremaitre dans le *Vau* du Roy le *Léopard*, décédé la nuit précédente, muni des sacremens, âgé de trente trois ans. Etaient présens Jean Vallée, Guillaume Taphorin et autres.

J.-F. Récher, curé

Le vingt deux juin mil sept cent cinquante six, a été inhumé Alain Koulay, de la paroisse de Taulé, en Bretagne, diocèse de Léon, matelot du *Vau* du Roy le *Léopard*, décédé le jour précédent, muni des sacremens, âgé de quarante huit ans. Etaient presens Jean Vallée, Guillaume Taphorin et autres.

J.-F. Récher, curé

Le vingt trois juin mil sept cent cinquante six, a été inhumé Grégoire Baudry, de Nantes, maître cuisinier du vaisseau du Roy le *Léopard*, décédé le jour précédent, muni des Sacremens, âgé de trente trois ans. Étaient presens Jean Vallée, Guillaume Taphorin et autres.

J.-F. Récher, curé

Le deux de juillet mil sept cent cinquante six, a été inhumé Louis Le Roic, de la paroisse de Plérin, en Bretagne, matelot du vaisseau du Roy le *Léopard*, décédé le jour précédent, muni des sacremens, âgé de dix-neuf ans. Étoient présents Jean Vallée, Guillaume Taphorin.

J.-F. Récher, Ptre.

Le trois juillet mil sept cens cinquante six, a été inhumé Jean de Crene, natif de Brest, âgé de vingt un ans, canonier du *Léopard*, mort le jour précédent, muni des sacremens. Etoient présens Jean Vallée Guillaume Taphorin et autres.

Rousseau, Ptre

LES DISPARUS

William-James Anderson — Né en mer, de parents anglais, près des côtes du Danemark le 2 novembre 1812, M. Anderson étudia la médecine et s'établit ensuite à Pictou, dans la Nouvelle-Ecosse. Il s'établit à Québec en 1860, et s'occupa dès lors de la Literary and Historical Society dont il fut président pendant plusieurs années. Décédé à Québec le 15 mai 1873. Auteur de *Canadian History and Biography, and Passage in the Lines of a British Prince and a Canadian Seigneur : the Father of the Queen and the Hero of Chateauguay* (1867), *Two chapters in the life of F. M. H. R. H. Edward, duke of Kent* (1869); *The life of F. M. H. R. H. Edward, duke of Kent, illustrated by his correspondence with the de Salaberry family, never before published, extending from 1791 to 1814* (1870). Les *Transactions* de la *Literary and Historical Society* contiennent, en outre, bon nombre d'études scientifiques et historiques de M. Anderson.

LES CANOTS DES ESQUIMAUX

Il y a deux ans que les Sauvages des côtes de l'Acadie furent en guerre contre les Esquimaux : c'est une nation la plus orientale et la plus septentrionale de la Nouvelle-France par les 52 degrés de latitude et les 3130 de longitude. C'est merveille comme ces mariniers sauvages naviguent si loin avec de petites chaloupes, traversant de grandes étendues de mers sans boussole et souvent sans la vue du soleil, se fiant de leur conduite à leur imagination. Mais la merveille est encore plus grande du côté des Esquimaux qui font quelquefois le même trajet, non pas en chaloupes, mais dans de petits canots qui sont surprenants pour leur structure et pour leur vitesse : ils ne sont pas faits d'écorce comme ceux des Algonquins mais de peaux de loups-marins dont l'abondance est très grande chez eux. Ces canots sont couverts de ces mêmes peaux ; ils laissent au-dessus une ouverture qui donne entrée à celui qui doit naviguer, lequel est toujours seul en cette gondole ; étant assis et placé dans le fond de ce petit bateau de cuir, il ramasse à l'entour de soi la peau qui le couvre et la serre et la lie si bien que l'eau n'y peut entrer. Logé dans cette bourse, il rame de bord et d'autre d'un seul aviron qui a une patte à chaque bout, mais il rame si adroitement et fait marcher si légèrement son bateau qu'il passe les chaloupes qui voguent à la voile ; que si ce canot vient à tourner, il n'y a rien à craindre, car comme il est léger et rempli d'air enfermé dedans avec la moitié du corps du nautonnier, il se redresse aisément et rend son pilote sain et sauf sur l'eau, pourvu qu'il soit bien lié à son petit navire. La nature jointe à la nécessité a de grandes industries. Ces bonnes gens se servent encore de peaux de loups-marins pour bâtir leurs maisons et pour se faire des habits, car ils se couvrent tous de ces peaux très bien passées dont ils se font des robes faites d'une même façon pour les hommes et pour les femmes. Ils vivent principalement de cariboux, c'est une espèce de cerfs, de loutres, de loups-marins et de molues. Il y a peu de castors et peu d'originaux chez eux. Pendant l'hiver, ils demeurent sous ter-

re, dans de grandes grottes où ils sont si chaudement que nonobstant la rigueur du climat ils n'ont besoin de feu que pour la cuisine. Les neiges y sont fort hautes et tellement endurcies par le froid qu'elles portent comme la glace, sans qu'on ait besoin de raquettes pour marcher dessus. Le fer qu'ils trouvent auprès des échafauds de pêcheurs de molue leur sert à faire des fers de flèches et des couteaux et des tranches et pour d'autres ouvrages qu'ils avisent bien eux-mêmes sans forge ni sans marteaux. Ils sont de petite taille, de couleur olivâtre ; du reste ils sont assez bien faits, ramassés, et grandement forts (*Relation des Jésuites*, 1659-1660).

LE PRÊT DES LIVRES ET DES MANUSCRITS

Au dix-septième siècle, les chanoines de Meaux étaient, nous dit le *Journal des Débats*, pénétrés de cet axiome qu'un livre ou un écrit ne se prête pas, au point qu'ils n'hésitèrent pas à refuser la communication d'un manuscrit à l'aigle de Meaux lui-même, c'est-à-dire à Bossuet.

Un registre en fait foi.

“ Le mercredi 12 août 1669, Messieurs du Chapitre étant requis et délibérant à l'ordinaire ;

“ Sur l'exposé fait que Monseigneur le très illustre et très révérend seigneur messire Bénigne Bossuet, évêque de Meaux, demande à Messieurs, en son nom personnel, le Cartulaire manuscrit de l'église de Meaux, conservé dans la bibliothèque du Chapitre ;

“ Considérant ledit prêt sollicité comme de très périlleuse conséquence, Messieurs décident que ledit manuscrit ne saurait être aucunement prêté, mais qu'il y ait lieu d'accorder qu'il soit plutôt transcrit.

“ Laquelle résolution sera communiquée en termes très courtois audit seigneur évêque de Meaux.”

Et le grand Bossuet n'eut qu'à s'incliner.

LA PÊCHE DU "PETIT POISSON"

Feu A.-N. Montpetit a décrit jadis avec enthousiasme la pêche du "petit poisson" que les gens des Trois-Rivières faisaient sous la glace.

Cette façon de pêcher avait été empruntée aux Sauvages Algonquins. Le Père Lejeune qui passa l'hiver de 1635 aux Trois-Rivières la décrit ainsi :

" Le vingt-septième du mois de janvier un Sauvage me vint apprendre un secret bien connu des Algonquins mais non pas des Montagnais ; aussi n'est-il pas de ce pays-ci mais de bien avant dans les terres. Il me dit donc que si quelqu'un de nos Français voulait l'accompagner, qu'il s'en irait pêcher sous la glace d'un grand étang, placé à quelque cinq mille pas au delà de la Grande Rivière, vis-à-vis de notre habitation. Il y alla, en effet, et rapporta quelques poissons ; ce qui consola fort nos Français, car ils peuvent maintenant, au plus fort des glaces, tendre des rets dans cet étang. J'ai vu cette pêche : voici comment ils s'y comportent. Ils font à grands coups de hache un trou assez grandelet dans la glace de l'étang ; ils en font d'autres plus petits, d'espaces en espaces, et avec des perches ils passent une ficelle de trous en trous par dessous la glace : cette ficelle aussi longue que les rêts qu'on veut tendre, se va arrêter au dernier trou, par lequel on tire et on étend dedans l'eau toute la rêt qui lui est attachée. Voilà comment on tend les filets pour la première fois, quand on les veut visiter, il est fort aisé : car on les retire par la grande ouverture, pour en recueillir le poisson, puis il ne faut que retirer la ficelle pour les retendre, les perches ne servant qu'à passer la première fois la ficelle."

Le Père Lejeune termine en écrivant : " Quand Dieu aura béni ces contrées d'une peuplade de Français, on trouvera mille biens et mille commodités sur le pays que ces barbares ignorent."

LA VIANDE DE CHEVAL A QUEBEC EN 1757

Lorsqu'au mois de décembre 1757 on substitua pour partie le cheval au boeuf, les femmes de Montréal s'attroupèrent tumultueusement à la porte du marquis de Vaudreuil. Il en fit entrer quatre et leur demanda ce qu'elles voulaient. Elles répondirent qu'elles venaient lui demander du pain. Il leur déclara qu'il n'en avait pas à leur faire donner, que les troupes même étaient à la ration ; mais qu'il avait fait tuer des boeufs et des chevaux pour assister les pauvres dans ce temps de misère. Elles répliquèrent que la viande de cheval leur répugnait, que le cheval était l'ami de l'homme, que la religion défendait de le tuer et qu'elles aimeraient mieux mourir que d'en manger. Le gouverneur leur dit alors que c'était là des chimères, que la viande de cheval était bonne, il les congédia en leur affirmant que si elles s'ameutaient encore, il les ferait toutes mettre en prison et en ferait pendre la moitié.

Lorsqu'arriva le moment de la première distribution de cheval aux troupes, on s'aperçut qu'il y avait de la fermentation parmi elles, et qu'elles étaient excitées par le peuple à la résistance. Averti que les soldats refusaient leur ration de cheval et se retiraient de la distribution, M. de Lévis accourut, ordonna de rassembler les compagnies, et en leur présence fit couper du cheval pour lui-même et commanda aux grenadiers d'en prendre. Ils voulurent faire quelques représentations, mais il les arrêta en leur enjoignant d'obéir, et en leur déclarant qu'il ferait pendre le premier qui broncherait, ajoutant qu'il les entendrait après la distribution. Les grenadiers, matés, prirent leur cheval, exemple qui fut suivi par toutes les compagnies. Alors ils eurent la liberté de faire leurs observations. Après avoir écouté leurs griefs, M. de Lévis les harangua et fit bonne justice du préjugé populaire qu'on avait essayé de leur faire partager. Il leur représenta que la viande de cheval était saine, qu'on en avait souvent mangé dans les villes assiégées, qu'il aurait l'oeil à ce que les chevaux abattus fussent en bon-

ne condition, que lui-même en mangeait tous les jours, que les troupes de terre devaient donner l'exemple, etc. Ce ferme langage les fit rentrer dans le devoir, et il n'y eut plus de difficultés à ce sujet.

A Québec, la ration de cheval passa plus aisément. "Les grenadiers de la Reine avaient un peu tortillé", suivant l'expression de Montcalm, "mais Bras-de-fer, c'est-à-dire d'Hert, tortilla le premier caporal", et cela ne fut pas même su. Après la première expérience les soldats se montrèrent contents. Le soir ils mettaient cuire le cheval, l'écumaient bien, jetaient la première eau, la retiraient, et en faisaient le lendemain de la bonne soupe en le remettant au pot avec le boeuf ; puis ils mangeaient le boeuf qui avait servi à faire la soupe, le matin, et le soir le cheval en "frigousse".

Le 9 décembre, Montcalm écrivait dans son Journal :

"On a commencé aujourd'hui la distribution aux soldats de la chair de cheval. Sur huit jours on donne trois en boeuf, trois en cheval et deux en morne. Il y a longtemps qu'on en distribue aux Acadiens et au peuple de Québec et de Montréal. C'est pour ne pas détruire entièrement l'espèce des boeufs, et il est de l'intérêt politique de la colonie de diminuer celle des chevaux, les habitants en ont un trop grand nombre et ne s'adonnent pas assez à élever des boeufs. Suivant M. Bigot, cette distribution de cheval en fera employer mille à douze cents, et il prétend que sans qu'on s'en aperçut en Canada, on pourrait en détruire trois mille. En effet, on ne voit pas que cet achat extraordinaire de chevaux pour la boucherie les ait fait renchérir. M. l'intendant propose un règlement très rigoureux pour empêcher que l'on ne mange des veaux ; reste à savoir s'il sera bien exécuté, car on a accoutumé le peuple à avoir un grand esprit d'indépendance, et à ne connaître ni règle ni règlement."

"Pour donner l'exemple, Montcalm s'était mis tout le premier au régime du cheval. On en mangeait chez lui de toute façon, hors la soupe ; et il en donnait l'énumération suivante : petits pâtés de cheval à l'espagnole ;

cheval à la mode ; escaloppe de cheval ; filet de cheval à la broche avec une poivrade bien liée ; semelles de cheval au gratin ; langue de cheval au miroton ; frigousse de cheval ; langue de cheval boucanée, meilleure que celle d'original ; gâteau de cheval, comme les gâteaux de lièvre". (Thomas Chapais, *Le marquis de Montcalm*).

LES DISPARUS

Léon-Pamphile Lemay — Né à Lotbinière le 5 janvier 1837, du mariage de Léon Lemay et de Louise Auger. Admis au barreau en 1865, il avait trop la passion de la poésie pour s'occuper de droit. Il entra dans le service civil d'abord comme traducteur à l'Assemblée législative puis, en 1867, comme bibliothécaire de la même Assemblée législative. Il garda ce poste jusqu'en 1892. Décédé à Saint-Jean Deschailions le 11 juin 1918. La liste des ouvrages de M. Lemay a été publiée dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXIX, p. 318. A consulter sur M. Lemay *A l'ombre des Erables* de Mgr Camille Roy, p. 9.

Honoré Beaugrand — Né à Lanoraie le 24 mars 1848, du mariage de Louis Beaugrand Champagne et de Joséphine Marion. Après avoir suivi un cours militaire au Canada, il fit la campagne du Mexique avec l'armée française. Il passa ensuite en France où il resta deux ans, puis fit du journalisme aux États-Unis, d'abord à la Nouvelle-Orléans, puis à Boston et à Fall-River. En 1879, il revenait au Canada et s'établit à Montréal où il fonda la *Patrie*. Maire de Montréal en 1885, il fut réélu pour un second terme. Décédé à Westmount le 7 octobre 1906. Il était commandeur de la Légion d'Honneur. Il avait publié *Jeanne la fileuse, épisode de l'émigration canadienne aux États-Unis* (Fall River, 1878) ; *Le vieux Montréal* (1884) ; *Mélanges, trois conférences* (Montréal, 1888) ; *Lettres de voyage: France, Italie, Sicile, Malte, Tunisie, Espagne* (Montréal, 1889) ; *Six mois dans les Montagnes rocheuses, Colorado, Utah, Nouveau-Mexique* (Montréal, 1890) ; *La chasse-galerie et autres légendes canadiennes* (Montréal, 1900).

LA MONNAIE CANADIENNE SOUS L'ANCIEN RÉGIME

En théorie, la Nouvelle-France avait le même système monétaire que la mère-patrie. L'on comptait par livres, sols et deniers. Cependant, dans les premiers temps, à cause de l'absence du numéraire, les paiements se faisaient en nature, en blé ou en fourrures, d'après une évaluation en livres fixée par ordonnance. En 1685, M. de Meulles imagina la monnaie de carte qui fut en usage jusqu'à 1717 et qui recommença à sévir en 1729 pour ne cesser qu'avec la conquête. Les dénominations de la monnaie de carte variaient de 24 livres à 7½ sols. Jusqu'à 1717, par ordonnance de Louis XIV, la livre ne valait en Canada que quinze sols tandis qu'elle en valait vingt en France. En cette même année 1717 une Déclaration du Roi ramena la monnaie du Canada sur le pied de celle de France. En 1759 donc, douze deniers faisaient un sol et vingt sols faisaient une livre. La livre était aussi appelée franc. Elle continua d'être longtemps après 1763 la monnaie de compte de la population d'origine française, l'ordonnance du 14 septembre 1764 ayant décrété que, dans toutes les conventions antérieures ou postérieures à 1763 et faites en livres, la livre serait égale à un chelin, et six livres ou six chelins à un dollar. Peu à peu la livre disparut pour faire place définitivement au dollar. Nous avons vu qu'en 1764 l'administration anglaise attribua à la livre la même valeur qu'au chelin. Cela veut dire que la livre équivalait à peu près à seize sous de notre monnaie d'aujourd'hui, la puissance proportionnelle d'achat mise à part. Ce n'est qu'en 1777, avec la mise en force de l'Halifax Currency, que le chelin commença d'avoir une valeur nominale de vingt sous, le dollar ayant été réduit de six à cinq chelins. Ainsi s'explique l'expression de "chelin ancien cours" dont se servaient après cette date dans leurs contrats les cultivateurs habitués à compter par livres. (Note de M. Aegidius Fauteux, dans le *Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1920-1921*).

L'INCENDIE DU SEMINAIRE DE QUEBEC EN 1701

à Québec le 24. 9bre 1701.

Monseigneur,

Je profite de la triste occasion causée par l'incendie arrivée au Séminaire de cette ville pour vous assurer de la continuation de mon profond et respectueux attachement, en rendant un très fidèle compte à Votre Grandeur, de ce qui causa ce malheureux accident et la manœuvre que l'on fit pour en arrêter le cours.

Lundi le 15 novembre la plus grande partye des Séminaristes estaient allés, dès le matin, à St Michel qui est à une petite lieue de Québec, où ils ont une maison et un assez beau jardin sur le bord du fleuve St Laurent; ce qui rend ce lieu agréable et ce qui inviste ces Mrs toutes les semaines à y aller prendre l'air. Ce jour malheureux il n'était resté que peu de domestiques et qu'un très petit nombre de prestres, lesquels entre une heure et deux après diné, sortirent de leur maison pour aller dire les vespres à la paroisse et Monsr Petit, l'un de ces prestres, qui resta le dernier, voulût par précaution accommoder le feu du poëlle de la grande salle, afin que lorsqu'ils reviendraient de l'église ils trouvassent cet endroit chaud; et en effet, il n'y réussy pas trop bien, car il tomba un charbon fort allumé sur le plancher sans qu'il sans apperçût ce qui y mit assez viste le feu, lorsqu'un nommé Mr Bouché, curé de la pointe de Lévy, qui arrivait, voulut s'aller chauffer à la salle qu'il trouva déjà assez embrasée. Il crya au feu, ce qui fit rassembler quelques domestiques de la maison qui voulurent prudemment aller sonner le tocxin. Le dit Sr Bouché les en empescha et voulut par luy-même avec eux esteindre ce feu avec de l'eau, mais comme il vantait assez fort norroy et que ce feu avait pris au commencement de ce bastiment sous le levant, ce feu les gagna promptement par l'ouverture qu'ils firent des portes et des fenestres; et pour lors, il fallut sonner toutes les cloches de la ville pour demander des secours; mais un peu tard, quoy qu'il y eut encore du remède s'il y avait eu des gens entendus, et que la confusion joint au désordre ne s'en fut pas meslée. J'étais pour lors à diné chez Monsieur

l'intendant, d'où nous n'entendmes auquune rumeur et nous fusmes tous fort estonner d'apprendre par une voix lamentable qui s'escria, "Monsr l'ingénieur, le Séminaire est tout "embrasé, on vous cherche de toutes parts", j'y courrus à grands pas et je trouvoy que ce feu estait d'un sy affreux embrasement qu'il ne fallait plus songer qu'à couper au droit d'un mur de reffend pour en sacrifier une partye et sauver l'autre. Je cryais en entrant à moy des charpentiers : je fus suivys de 4 hommes seulement que je mis en travail, sans avoir personne pour veiller à leur conduite; pendt lequel temps je fus en chercher d'autres qui estaient respandus dans differents endroits de ce bastiment, les uns à couper des croisés, les autres des poutres et des chevrons inutiles et à jeter des hardes par les fenestres. J'en enmenay quelques uns dans ce moment et pour lors les autres n'y estaient plus, le feu les avait un peu gagnés et leur avait fait peur, quoy qu'il ne fut pas encore temps d'abandonner l'endroit où je les avais occupés. Je plaçai de nouveau ceux que j'avais avec moi, mais inutilement; les mauvais outils qu'ils avaient et le petit nombre qu'ils estaient n'estant pas suffisans pour faire ce travail assez dilligemment; d'ailleurs, un meslange de voix infinye qui cryaient qu'on allait faire saulter le bastiment avec de la poudre, les uns se sauvaient d'un costé, les autres couraient de l'autre, quoy que je prisse soin de les raffermir; cela provenait de ce que quelques particuliers avaient proposés de faire saulter le corps de logis de face pour couper la communication au feu; à quoy je m'opposai prévoyant plusieurs malheurs sans apparence de réussite; les dedans de cette maison et la couverture n'estant presque que tous bois de sapin et d'espinnette dont les ports sont délicats et gommeux. Aussi, à moins de cinq heures de temps, tout fut consommé. J'eus beaucoup d'attention, lorsque je ne vis plus de remède à sauver aucune partye de ce bastiment, d'aller au devant pour faire couper une communication qu'il y avait de cette maison à la paroisse et j'y reussy; ce qui estait d'une extrême conséquence pour tout le reste de la haulte ville et peut-estre mesme pour la basse, pour laquelle il n'y aurait pas eu grande securité.

Je me suis rescryai sur le peu d'ordre qu'il y avait eu dans cette affaire, m'estant trouvé à quelques feux dont l'importan-

ce estaient très considérables et j'ai toujours pu faire prendre les armes et mettre des sentinelles à toutes les portes, passages et avenues, avec un certain nombre d'officiers pour faire agir les gens nécessaires en pareilles occasions sous le commandement d'un seul homme entendu. Les choses en cet estat on reussy par quelques endroits et on a lieu même de s'y attendre.

Il y avait plus de 300 personnes à ce feu, mais tout ce peuple ne vallait pas 30 hommes choisis

J'estime le dommage de cette maison 30.000^l pour son rétablissement seulement. La plupart des murs pouvant resservir, d'ailleurs ce qui a pu leur estre pillé ou vollez, peut encore aller aux environs de 2000^l ce qui fait en tout — 32.000^l

3 choses conviennent absolument en cette ville, si l'on ne luy veut la voir prendre fin par quelqu'incendie générale.

La *pre* est un puis Royal et commun à toute la haute ville; nous en commençames un en 1695, ce puis est resté à 13 pieds de profondeur.

La *2e* est d'avoir 200 seaux de cuir bouilly.

La *3e* cent bonnes haches, 30 picques et quinze pinces; ces deux derniers articles devraient estre renfermés dans un magazin, en cas de besoin et sous la conduite de quelqu'un qui les délivrassent en tout temps et qui eusse soin de les retirer; cela serait d'un très grand et très prompt secours.

C'est une très petite levez qui se pourrait prendre sur les habitans de ce lieu, sans que personne y pussent trouver à redire, ny en murmurer et le plus tost ne serait que le mieux.

Voilà, Monseigneur, de la manière dont s'est passé cette affaire, qui m'a fait former mil regrets de n'avoir pu y estre assez à temps pour y apporter le remède nécessaire.

Je prends la liberté de supplier Vostre Grandeur, de faire attention aux demandes contenües dans mes premières lettres, ne cherchant par toute sorte d'endroits, qu'à mériter l'honneur de sa protection.

J'ai l'honneur d'estre avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant Serviteur,

Signé: Le Vasseur de Néré.

à Québec, le 24e 9bre 1701 (1).

(1) Archives de la province de Québec.

DRUMMOND ET NOS HABITANTS CANADIENS

Il y a une trentaine d'années, le docteur William-Henry Drummond, mû par le désir de renseigner le public de langue anglaise sur la vie familiale des *habitants*, publiait un volume où les campagnards franco-canadiens qu'il met en scène racontent eux-mêmes leurs histoires en vers anglais, ainsi qu'ils les diraient à des Anglo-Canadiens ne comprenant pas le français. Comme la plupart de ces campagnards sont censés n'avoir appris qu'un peu d'anglais par l'oreille, leurs récits manquent rarement à être bizarres. En voici un échantillon :

De place I get born, me, is up on de reever
Near foot of the rapide dat's call Cheval Blanc
Beeg mountain behin' it, so high you can't climb it
An' whole place she's mebbe two honder arpent.
De fader of me, he was habitant farmer,
Ma gran'fader too, an'hees fader also,
Dey don't mak' no monce, but dat is n't fonny
For it's not easy get ev'ryt'ing, you mus'know (1)

Or il arriva ce que l'auteur n'avait pas prévu : des lecteurs mal-avisés ou malévoles prirent le baragouin des personnages de Drummond pour le parler ordinaire des *habitants* de Québec, et une légende se créa en conséquence à telles enseignes que, en 1926, des libraires de Toronto qui venaient de rééditer les ouvrages de Drummond les annonçaient dans leurs catalogues comme "*written chiefly in the French-Canadian dialect or patois*" et que, pendant l'hiver de 1928, un conférencier de Montréal proclamait le docteur Drummond "*one of the greatest interpreters of the habitant language Canada had ever known*" (2).

N'en déplaise à ce conférencier et à ces libraires, c'est fort mal interpréter les oeuvres de Drummond que d'affirmer qu'elles sont écrites dans la langue usuelle des *habitants* ou qu'elles reproduisent celle-ci, Drummond, s'il vivait, serait sûrement le premier à s'élever contre une pareille assertion. En

(1) *The Habitant, and other Franch-Canadian Poems*, pp. 1-2.

(2) Voir le compte rendu de *The Montreal Daily Star*, numéro du 8 février 1928.

fait, n'a-t-il pas protesté d'avance dans la préface de son livre *The Habitant, and other French-Canadian poems* ? "I have not written the verses as examples of a dialect", y disait-il d'abord; puis, procédant à expliquer son procédé littéraire, il ajoutait : "I have endeavored to paint a few types, and in doing this, it has seemed to me that I could best attain the object in view by having my friends (les habitants) tell their own tales in their own way, as they would relate them to English-speaking auditors not conversant with the French tongue." N'était-ce pas dire clairement que la langue qu'il avait prêtée à ses personnages n'était pas leur langue usuelle ? D'ailleurs, ce fait, Louis Fréchette l'avait souligné à deux reprises dans l'introduction que Drummond venait de placer lui-même en tête de son livre. "N'est-elle pas.... d'une originalité peu commune, avait écrit Fréchette, l'idée de prendre un pauvre illettré, de le présenter comme un type national à part, de lui mettre aux lèvres une langue qui n'est pas la sienne et qu'il ne connaît qu'à demi.... (1) ?" Puis, comparant le procédé littéraire de Drummond à celui de George Sand, Fréchette avait dit : "Mais George Sand faisait parler ses personnages dans la langue du pays, dans la langue de la chaumière, dans leur propre dialecte, enfin.... La tâche abordée par M. Drummond présente un caractère beaucoup plus difficile.... Comment, sans tomber dans la charge ou la bouffonnerie, faire parler systématiquement à ses personnages une langue étrangère, forcément incorrecte dans la bouche de quelqu'un qui l'a apprise par oreille, sans savoir lire même dans sa propre langue (2) ?" Est-ce assez clair ?

Non, l'anglais que baragouinent les personnages de Drummond n'est pas la langue ordinaire de nos *habitants*. Et si quelqu'un en doute encore, qu'il aille sans plus tarder lire une page de Drummond à ceux de nos paysans qui ignorent l'anglais. L'expérience devrait être probante; car si l'on ne parle pas toujours la langue que l'on comprend, on doit comprendre celle que l'on parle. Elle sera décisive : aucun de ces paysans ne comprendra les vers qu'on lui lira (Louis-Philippe Geoffrion, *Le Parler des Habitants de Québec*).

(1) P. XI.

(1) *The Habitant, and other French-Canadian Poems*, p. VI.

(2) *The Habitant, and other French-Canadian Poems*, pp. VII-VIII.

LE SIEGE DE QUEBEC EN 1690

Jean, par la grâce de Dieu et du Saint Siège Apostolique, évêque de Québec, à tous ceux que ces présentes verront.

Comme il n'y a rien de plus doux et de plus salutaire aux fervens chrétiens, et surtout aux âmes religieuses que d'entrer dans le sacré Coeur de la Très Sainte Vierge, et que le vrai moyen de parvenir à un si grand bonheur, c'est de l'honorer autant qu'on le peut. Nous ne pouvons nous empêcher d'approuver la demande que nous ont fait nos très chères filles en Notre Seigneur, les Religieuses Hospitalières de cette ville de Québec, d'en célébrer la fête avec toute sa solennité, et toute la ferveur dont elles sont capables. Nous jugeons par là qu'elles connoissent les inclinations de leurs époux, puisqu'elles ne sçauraient rien faire qui lui plaise davantage, ni qui l'oblique plus efficacement à leur communiquer les grâces dont elles ont besoin pour soulager ses membres qui sont les pauvres. D'ailleurs ce Coeur Sacré étant la source précieuse d'un ruisseau encore plus précieux, qui est le sang de Jésus-Christ, auquel elles sont obligées par leur institut, et par leur fondation de rendre des hommages particuliers; elles ne pouvoient choisir une dévotion plus conforme à l'esprit de leur Règle et aux intentions de leur Fondatrice.

Nous avons même sujet de croire que la Mère de Dieu, qui par plusieurs miracles vient de nous délivrer des Anglois, ses ennemis et les nôtres, a inspiré à ses filles de rendre à son aimable Coeur des honneurs nouveaux dans la Nouvelle France, pour graver plus profondément dans tous les coeurs le souvenir d'un bienfait signalé. Ainsi pour satisfaire à un devoir si pieux et si propre à immortaliser la victoire dont nous sommes redevables à la Reine du Ciel, après avoir vû et examiné l'office et la messe du très-sacré Coeur de la Bienheureuse Vierge Marie composés par le Père Eudes, dont la mémoire est en bénédiction, et approuvée par plusieurs illustres prélats, Nous permettons à nos dites filles qui nous les ont présentées de chanter l'un et l'autre solennellement tous les ans le 3 juillet, ainsi qu'elles l'ont souhaité, leur accordant en même temps l'oraison des quarante heures qui commenceront le même jour, et l'indulgence de quarante jours à tous ceux, qui pendant ce

tems-là, se confesseront, communieront et diront leur chapelet devant le Saint Sacrement dans leur église, pour remercier Dieu des dons immenses dont il a orné cet auguste coeur.

Donné à Québec le 15 novembre 1690.

(Signé) Jean Evêque de Québec (1).

LES DISPARUS

L'abbé Alexis Pelletier — Né à Saint-Arsène de Témiscouata, le 26 avril 1837, du mariage de Louis Pelletier et de Sophie Michaud. Ordonné prêtre à Québec le 19 septembre 1863, il fut professeur au séminaire de Québec, professeur au collège de Sainte-Anne de la Pocatière, curé de Saint-Bruno, curé de Valleyfield, aumônier des Soeurs du Bon-Pasteur, à leur maison de la rue Sherbrooke, à Montréal. Décédé à Montréal le 25 juin 1910. L'abbé Pelletier avait publié, sous les pseudonymes Luigi et Georges Saint-Aimé, des brochures sur les "classiques" et les questions universitaires qui eurent du retentissement: *La méthode chrétienne considérée dans ses avantages et sa nécessité, et réponses à certaines difficultés* (1866); *Lettre à Monseigneur Bailargeon sur la question des classiques et commentaire sur la lettre du cardinal Patrizi* (1867); *Réponse aux dernières attaques dirigées par M. l'abbé Chandonnet contre les partisans de la méthode chrétienne* (1868); *Les quatre lettres: Croquis de topographie universitaire* (1872); *Une conversation, faisant suite à la brochure "Les quatre lettres"* (1872); *Le grand-vicaire Raymond et le libéralisme catholique* (1872); *Réponse au factum intitulé "Quelques remarques sur l'université Laval (novembre 1872)"* (1872); *Réponse au second factum intitulé "Suite aux remarques de l'université Laval"* (1872); *Il y a du libéralisme et du gallicanisme en Canada* (1873); *Du modérantisme ou de la fausse modération* (1873); *Le Don Quichotte montréalais sur sa Rossignante ou M. Dessaulles et la Grande Guerre Ecclésiastique* (1873); *La source du mal de l'époque au Canada* (1881).

(1) Archives de la province de Québec.

LES TRESORIERIERS DE LA MARINE A QUEBEC

Le titre de ce fonctionnaire chargé de toutes les finances de la colonie était plutôt commis du trésorier-général de la marine mais ici il fut généralement désigné sous celui de trésorier de la marine. Le trésorier ne s'occupait pas seulement des finances des troupes du détachement de la marine mais de toutes les dépenses de la colonie. On le nommait trésorier de la marine parce qu'il dépendait du ministre de la marine.

Nous avons eu six trésoriers de la marine sous le régime français :

1° Jacques Petit de Verneuil fut le premier trésorier de la marine dans la Nouvelle-France. Il fut probablement nommé à cette charge en 1685. En effet, une ordonnance de Nicolas Dupont de Neuville, subdélégué de l'intendant, du 9 février 1686, donne à M. Petit de Verneuil le titre de " commis de M. de Lubert, trésorier-général de la marine. " Il décéda à Québec le 28 juin 1699. Sa veuve, Marie Niel, mariée d'abord à Zacharie Jolliet, conyola en troisièmes noces, le 12 octobre 1700, avec Etienne Des Forges, inspecteur général des fermes de Sa Majesté. Quelques mois plus tard, elle subissait un long procès pour " avoir fait larcin des deniers du Roi. " Pendant que son deuxième mari, M. Petit de Verneuil, était à l'agonie, elle avait, paraît-il, avec la complicité de Etienne Des Forges, qui devait être son troisième mari, soustrait des valeurs considérables qui appartenaient au Roi.

2° Jean Petit qui succéda à Jacques Petit de Verneuil comme trésorier de la marine, était le fils de Jean Petit, contrôleur des rentes de l'hôtel de ville de Paris. Nous ignorons si Jacques Petit de Verneuil et Jean Petit étaient parents. En 1718, M. Petit était nommé membre du Conseil Supérieur, en remplacement du sieur Chéron, décédé. M. Petit mourut à Québec le 24 février 1720. Il avait été marié à Suzanne Dupuy puis à Charlotte Du Gué, fille de Michel-Sidrac Du Gué de Boisbriand, officier au régiment de Carignan. M. Petit de-

vint propriétaire de la seigneurie et baronnie de Portneuf et une tradition populaire assigna longtemps à l'église du Cap-Santé, bâtie dans cette seigneurie, le titre d'église des Trois-Soeurs, en l'honneur des trois demoiselles Petit qui avaient aidé à la construire par leurs dons généreux.

3° Nicolas Lanoullier remplaça Jean Petit comme trésorier de la marine. Il était déjà agent-général de la Compagnie des Indes et s'occupait de maintes autres affaires. En plus, en 1722, il devenait membre du Conseil Supérieur. Pour nous servir d'une expression populaire, M. Lanoullier avait trop de fers au feu. Il ne pouvait porter la même attention à toutes les besognes qu'il exerçait. En 1730, M. Varin, contrôleur de la marine, trouva de graves irrégularités dans les livres de M. Lanoullier. Il dût abandonner sa charge de trésorier et combler les déficits relevés par le contrôleur, ce qui le ruina.

4° Thomas-Jacques Taschereau, sieur de Sapaillé, était venu ici comme secrétaire de l'intendant Dupuy. C'est en 1732 qu'on lui offrit la charge de trésorier de la marine. Il hésita beaucoup avant de l'accepter. Les appointements du trésorier n'étaient que de 2000 livres par année sur lesquelles il fallait payer deux commis, l'un à Québec et l'autre à Montréal. Il accepta cependant la charge sur les instances de l'intendant Hocquart. M. Taschereau fut aussi nommé en 1735 conseiller au Conseil Supérieur. Il décéda à Québec le 25 septembre 1749, regretté de tous.

5° Le jour même de la mort de M. Taschereau (25 septembre 1749), l'intendant Bigot commettait Jacques Imbert pour faire par intérim les fonctions de trésorier de la marine. L'auteur anonyme des *Mémoires sur le Canada depuis 1749 jusqu'à 1760* dit de M. Imbert: " Il était fils d'un tanneur de Montargis; il avait reçu quelque éducation; on lui procura une place de commis chez M. Taschereau, son prédécesseur, et il en eut la confiance; à la mort de son prédécesseur, il fut nommé par l'intendant pour régir ce trésor, et depuis on lui confirma son emploi. Il entendait parfaitement

la finance du Canada; lorsqu'il fut élevé à cette place et à celle de conseiller au Conseil Supérieur il devint superbe, brusque et arrogant; il était intime ami de Cadet et de Descheux, et ayant plus d'esprit qu'eux, il fit une fortune immense sans se commettre, mais aussi il fut modéré dans sa dépense, et ne donna point dans la bagatelle; il servit utilement la société."

6° Alexandre Robert de Saint-Hilaire de la Rochette, arrivé ici comme secrétaire d'un commissaire de guerre, fut le dernier trésorier de la marine au Canada. Nommé, par commission de l'intendant Bigot, en 1758, pour remplacer M. Imbert, résignataire, il conserva cette charge jusqu'à la Conquête. L'auteur des *Mémoires sur le Canada depuis 1749 jusqu'à 1760* dit que M. de la Rochette était un jeune homme sage, discret et modéré, mais que le peu de temps qu'il fut dans son emploi ne donna pas celui de pénétrer son caractère. Avant de retourner en France, M. de la Rochette épousa à Montréal, le 21 septembre 1760, Marie-Anne Levasseur, fille de René-Nicolas Levasseur, ancien chef de construction des vaisseaux du Roi. Il conserva la confiance du ministre, puisqu'en 1764 il fut chargé de faire un relevé de toutes les dépenses occasionnées en France par les prisonniers du Canada.

Georges Regnard Duplessis, le père du célèbre prédicateur jésuite, a-t-il été trésorier de la marine? Des centaines de documents lui donnent ce titre. Nous croyons que M. Duplessis n'était que commis ou assistant du trésorier de la marine. Il exerça la charge par intérim deux ou trois fois. C'est peut-être pour cette raison qu'on le désignait généralement comme trésorier de la marine.

P.-G. R.

QUESTION

Quel est cet officier du nom de Frémont qui commandait l'artillerie avec M. Lemercier dans l'expédition de Chouaguen? Son nom est mentionné dans une lettre du gouverneur de Vaudreuil du 23 octobre 1756.

Bib. q. II

LE CHEF SAUVAGE MEMBERTOU

Marc Lescarbot a chanté le chef sauvage Membertou dans ses vers. On sait que Membertou fut baptisé à Port-Royal en 1610. On publia à Paris la même année une *Lettre missive touchant la conversion du grand Sagamo de la Nouvelle-France, qui était, avant l'arrivée des Français, le chef et le souverain*. Lescarbot prétend que Membertou avait vu Jacques Cartier. Ce fait est douteux. Ce chef sauvage mourut fort chrétiennement entre les mains du Père Biard.

Dans une lettre au Père provincial des Jésuites à Paris datée de Port-Royal le 31 janvier 1612, le Père Biard dit de Membertou :

“ C'a été le plus grand, renommé et redouté sauvage qui ait été de mémoire d'homme : de riche taille, et plus haut et membru que n'est l'ordinaire des autres, barbu comme un Français, étant ainsi que quasi pas un des autres n'a du poil au menton ; discret et grave, ressentant bien son homme de commandement. Dieu lui gravait en l'âme une appréhension plus grande du christianisme que n'était ce qu'il avait pu ouïr, et m'a souvent dit en son sauvageois : “ Apprends vite-ment notre langue, car aussitôt que tu la sauras et m'auras bien enseigné, je veux être prêcheur comme toi. ” Avant même sa conversion, il n'a jamais voulu avoir plus d'une femme vivante ; ce qui est émerveillable, d'autant que les grands sagamos de ce pays entretiennent un nombreux sérail, non plus pour luxure que pour ambition, gloire et nécessité : pour ambition, à cette fin d'avoir plusieurs enfants, en quoi ga leur puissance ; pour gloire et nécessité d'autant qu'ils n'ont autres artisans, agents, serviteurs, pourvoyeurs ou esclaves que les femmes ; elles soutiennent tout le faux et fatigue de la vie.

“ C'a été le premier de tous les Sauvages qui en ces régions ait reçu le baptême et l'extrême-onction, le premier et le dernier sacrement, et le premier qui, de son mandement et ordonnance, ait été inhumé chrétiennement. M. de Bien-court honora ses obsèques, imitant à son possible les honneurs qu'on rend en France aux grands capitaines et seigneurs” (*The Jesuit Relations and Allied Documents*, vol. II, p. 22).

BRIGEAC, BRIGEART OU BRIJAT

Le numéro de septembre dernier du *Bulletin des Recherches Historiques* reproduit le texte de la *Relation des Jésuites* de 1662, au sujet de l'affreux trépas d'un jeune colon qu'on appelle Claude Brigeac. Or j'ai de tels doutes sur l'orthographe de ce nom que je crois devoir en entretenir les lecteurs, surtout ceux qui s'occupent de l'histoire de la métropole.

On sait que divers historiens, se basant sur des manuscrits ou des imprimés qui font autorité, commencèrent, il y a soixante ans, à appeler le héros du Long-Sault, *Daulac*, au lieu de Dollard, et je me demande si on ne joue pas le même tour à l'infortuné secrétaire du gouverneur de Montréal qui, comme son devancier, Jean de Saint-Père, eut le malheur d'être martyrisé par les féroces Iroquois.

x x x

Le prétendu de Brigeac arriva en la Nouvelle-France avec la grande recrue en 1659. Dans le document qui le constate, il est nommé Brijat. (1) Le notaire Basset qui était parisien et qui déforme rarement les noms, écrit Brigeat dans ses actes.

Le registre paroissial de Ville-Marie, année 1662, rapporte ceci :

“Led. jour 13 février 1662. Nous avons aussi appris par la mesme voye que Jacques Le Prestre aagé de 30 ans nre domestique fut tué dans lad Isle Et que le Sr Claude de Brigard soldat et Secretere de Mr Le Gouverneur qui fut pris en la mesme occasion aagé de 30 ans de ligni en en barois, a esté cruellement bruslé par eux dans leur vilage”.

Dans la note marginale de l'acte on lit Claude de *Brigard*, ce qui laisse croire : ou bien que le rédacteur donnait au g le son de j, ou bien qu'il avait omis un e après le g.

L'abbé Dollier de Casson, au cours de son *Histoire du Montréal*, met Brigear.....

Bref, à l'exception de la relation de 1662 et de la soeur Bourgeois qui aurait écrit *Brisac*, sinon *Brijac* (2), tous les

(1) Nous avons publié ce rôle avec annotation dans le *Canadian Antiquarian* de 1913, no 2.

(2) Faillon, *Histoire de la colonie*, II. p. 505, en note.

autres annalistes et fonctionnaires s'accordent à orthographier Brijat, Brigeart ou Brigeard. M'appuyant sur le rôle, sur les actes notariés et sur le registre de l'état civil, j'ai cru devoir à l'encontre de l'abbé Faillon, adopter Brigeart dans ma liste des colons venus à Montréal entre 1642 et 1667.

E.-Z. MASSICOTTE

DAVID LEMOYNE, DE DIEPPE

Dans la *Relation des Jésuites* de 1656-1657, au chapitre consacré à la mission des Iroquois Sonnantouans, il est question d'un jeune homme de Dieppe, mort au milieu de ces Sauvages :

“ Je ne peux omettre la mort de David Lemoyne qui doit sembler précieuse aux yeux des gens de bien, comme nous croyons qu'elle l'a été aux yeux de Dieu. C'était un jeune homme de Dieppe, âgé d'environ vingt ans, que son zèle avait mis à la suite du Père dans cette mission, après s'y être disposé par une confession générale. Un flux de sang qui fit longtemps languir son corps, ne put attiédir un moment sa dévotion et il mourut sur le bord du lac de Tiohero avec une douceur et une résignation de prédestiné, bénissant Dieu de ce qu'il mourait sur les terres des Iroquois, et dans l'emploi du zèle pour l'augmentation de la foi. Cette mort n'était-elle pas une belle récompense d'une vie employée au salut des âmes, et un effet illustre de la protection de la Sainte Vierge, à laquelle ce jeune homme avait une dévotion très particulière ? ”

On sait que les Lemoyne de Longueuil venaient de Dieppe. Le pieux David Lemoyne était-il de la même famille ? Nous l'ignorons.

QUESTION

Connait-on le nom de ce sergent d'artillerie, tombé d'un bateau sur une glace, qui dans le printemps de 1760 apprit aux Anglais que l'armée de Lévis s'approchait de Québec ?
Quel